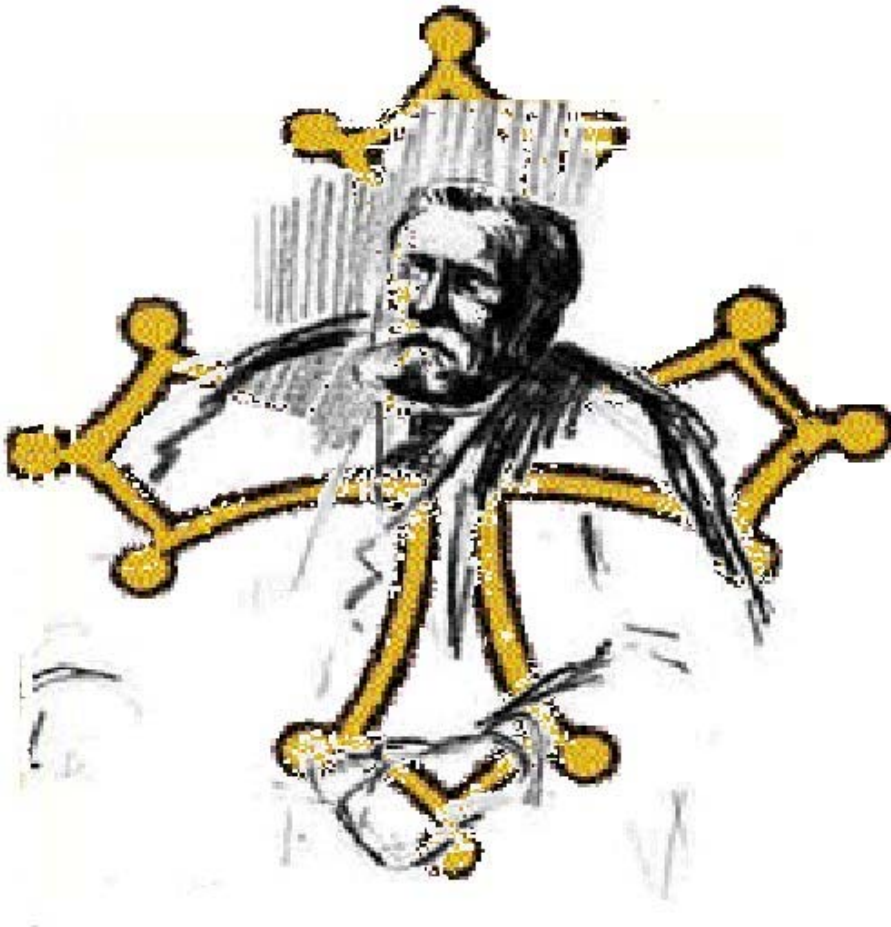


BULLETIN DE L'A.R.B.R.E.



**Tome 17
2006**

**ASSOCIATION DE RECHERCHES BAZIEGEOISE :
RACINES, ENVIRONNEMENT**

SOMMAIRE 2006.

MOT DU PRESIDENT	2
<u>PUBLICATIONS ET DOCUMENTS</u>	4
L'APPROVISIONNEMENT EN FARINE PENDANT LA GUERRE 1939 – 1945 (BRUNO)	5
LES PHARES AERONAUTIQUES (BRISMONTIER)	9
LE CURE DE BAZIEGE A VERSAILLES (FABRE)	12
JAURES PHILOSOPHE (JORDI)	25
LE BOULANGER DANS LA VILLE (RICAENS)	43
LES ASCOMYCETES (HERLIN)	55
<u>REVUE DE PRESSE</u>	57
VEILLEE OCCITANE	58
FLOREALES HISTORIQUES	59
LES ASCOMYCETES QU'ES AQUO ?	60
RALLYE HISTORIQUE EN LAURAGAIS	61
LES BOULANGERS DU LAURAGAIS ET LEUR HISTOIRE	61
JAURES ET L'OCCITANIE	62
LES DERNIERES ANNEES DE LA II° GUERRE MONDIALE	64
<u>LE COIN DU POETE</u>	66
<u>LA VIE DE L'ASSOCIATION</u>	68
ASSEMBLEE GENERALE	69
RAPPORT D'ACTIVITES	70
PROJETS DE PROGRAMME POUR 2007	72
COMPTE RENDU FINANCIER	74
CONSEIL ADMINISTRATION 2007	75
ORDRE DE LA FEVE	76
ADHERENTS 2006	79

LE MOT DU PRESIDENT

L'A.R.B.R.E. a fêté en 2006 ses dix sept ans avec un nombre toujours croissant d'adhérents, plus de 130 en début d'année et un public nombreux.

Les conférences débats et autres rencontres se sont déroulées au rythme d'une rencontre par mois ; cette périodicité se maintenant depuis plusieurs années, il convient de considérer que les manifestations de l'association sont mensuelles.

La traditionnelle Soirée Occitane début février pour la chandeleur, organisée avec l'association Canto Laouseto, a un public très assidu ; le thème des moulins qui avait été retenu a fait l'objet de plusieurs interventions par des membres de notre association. Au mois de mars Les Floréales pour leur deuxième édition ont été organisées en partenariat avec l'Association du Phare Aéronautique de Baziège sur le thème de l'Aéropostale ; leur déroulement dans l'après-midi a permis de disposer d'un temps suffisamment long pour débattre correctement de ce très vaste sujet avec notamment des conférenciers extérieurs. Les conférences des mois d'avril (Les ascomycètes) et mai (Dernières années de la deuxième Guerre Mondiale) présentées par des membres de l'association ont porté sur des sujets très variés conformément à la mission de l'A .R.B.R.E. de traiter à la fois des sujets relatifs à l'histoire et à l'environnement du Lauragais.

Le deuxième semestre a commencé par les Journées du Patrimoine toujours programmées le 3^{ème} samedi/dimanche du mois de septembre ; la sortie culturelle effectuée à cette occasion a conduit tout un autocar d'adhérents à Villeneuve Termenès et à Lagrasse, malgré un temps pluvieux, ce fut un beau voyage...Et puis sont arrivées les très attendues Médiévales.

Pour leur douzième édition les Médiévales se sont déroulées de la façon la plus satisfaisante avec un public nombreux aussi bien pour le spectacle de Vendredi soir où les élèves de l'Ecole Elémentaire costumés ont donné un spectacle de qualité (félicitation aux professeurs) que pour les conférences sur le Canal du Midi et l'Epoque Cathare : le concert sur les Troubadours en fin de colloque a été un grand moment. Le dimanche avec son exposition « Les métiers d'Antan » en partenariat avec l'Association PASTEL et le Rallye Historique en Lauragais organisé avec l'aide d'une équipe de jeunes baziégeois, a été un moment festif pour le plus grand nombre, petits et de grands. Le programme annuel s'est terminé avec une conférence sur Jean Jaurès qui a permis de découvrir Jean Jaurès à travers ses relations avec le pays d'Oc, complétant ainsi celle organisée en 2005.

Cette année encore l'association a édité ses annales et les actes du colloque d'histoire. Le livre « Le Lauragais - terre de passages, d'échanges et de cultures » édité par l'A.R.B.R.E. en fin d'année 2005, a connu un bon succès ; les premiers 500 exemplaires étant épuisés, nous avons procédé au mois de juin à un second tirage de 500 autres. Le livre a été présenté au cours de conférences dans une quinzaine de villes ou villages du Lauragais. La trésorerie de l'A.R.B.R.E. se porte bien, elle a permis en effet l'édition des différents ouvrages.

Il convient de souligner le soutien précieux de la mairie de Baziège, co-organisatrice des Médiévales, manifestation soutenue aussi par le Sicoval, le Conseil Général et le Conseil Régional. Au nom des membres du Conseil d'Administration de l'A.R.B.R.E. nous leur exprimons notre profonde gratitude.

Merci à tous les membres du Bureau de l'association pour leur dévouement et leur efficacité : Claude Papaix trésorier - Irène Sarrazin, secrétaire de l'A.R.B.R.E., les secrétaires adjoints - Jacqueline Bressoles, Michèle Lasnet, Françoise Poumès et Daniel Herlin - le trésorier adjoint Jacques Holtz et Jean Bressoles commissaire aux comptes. Nos remerciements vont aussi à Pierre Fabre, Président Adjoint à qui nous devons l'édition des annales et des actes du colloque ainsi que la préparation du rallye historique et à Jean Odol Président d'Honneur, pour son œuvre de diffusion des connaissances sur le Lauragais historique, géographique et culturel.

Lucien ARIES

Publications Documents

Annales A.R.B.R.E. n° 17 - Année 2006

L'APPROVISIONNEMENT EN FARINES DE NOS CAMPAGNES PENDANT LA GUERRE DE 1939 – 1945

Louis BRUNO

Me voilà ravi qu'au cours de cette agréable soirée nous fassions encore une fois honneur aux moulins ; d'autant plus que ces fidèles serviteurs, chef-d'œuvres créés par nos ancêtres, ont toujours suscité en moi la plus grande admiration et je remercie les organisateurs de m'accorder quelques minutes pour que je place, suivant l'expression, mon grain de sel ou si vous voulez mieux ma petite mesure de grain pour contribuer à l'alimentation des meules.

Je pense que nous serons tous unanimes pour placer la ou mieux les farines diverses parmi les produits alimentaires de base de première



nécessité : autant au passé que de nos jours et, espérons le, pour bien longtemps après nous, par conséquent l'essentiel de ces quelques mots feront état des difficultés rencontrées pour s'en procurer au cours des années les plus sombres, pendant l'occupation durant les années 1940- 1945.

Etant donné la qualité des exposés faits et présentés, images à l'appui, par les différents intervenants au cours du forum le soir des Médiévales ici même, ainsi que les livres mis à notre disposition par les écrivains ayant si soigneusement répertorié les moulins du Lauragais et d'ailleurs, je pense n'avoir aucune qualité pour ajouter

quelques nouveautés concrètes si ce n'est répéter ce que nous savons déjà par Pierre Mercier, les époux Bézian ou Jean Guilbaut par exemple. Je n'ai donc jamais vu tourner ni eu recours aux services des moulins à vent durant mon enfance ou ma jeunesse bien que certains d'entre eux aient fonctionné jusqu'aux années 1950 et même un peu au-delà.

Au passage cependant, je me permettrai une anecdote rocambolesque mais bien réelle ; je pense que cela se passait en 1936. J'en étais à ma huitième année d'existence; mes frères aînés se mirent en tête d'en fabriquer dirons plutôt d'en *bidouiller* un. Mettant aussitôt le projet à exécution, ils dressèrent dans un pré bien exposé aux vents quatre traverses de chemin de fer bien fixées au sol reliées par un cadre au sommet ; ils posèrent, tenu par deux coussinets en bois, un madrier cylindrique portant au bout quatre ailes rudimentaires, le tout complété par deux poulies et une courroie de transmission. Ils réussirent à faire tourner par vent favorable avec maintes difficultés l'outil que nous possédons, dont je vais parler un peu plus loin.

Inutile de vous dire que lorsque le vent d'autant mettait le "Turbo" la vitesse devenait incontrôlable avec des craquements terribles. Heureusement que notre papa, qui veillait au "grain" intima bien vite l'ordre de tout démolir, craignant de voir sous peu de temps quelque crâne fracassé.

J'ai connu un peu mieux bon nombre de moulins à eau qui existaient dans la région, placés soit directement sur les cours d'eau, soit sur un bras parallèle que l'on appelait la *gourgo* ou le *bézac*, aménagés toujours avec une retenue d'eau suffisamment importante pour la quantité et la pression nécessaire à l'entraînement du mécanisme.

J'en citerai quelques uns : sur Avignonet, un à Marès, l'autre à "Encaouquillou" sur le ruisseau de Marès ; un à Villefranche sur le ruisseau d'En Barelles ; un à Montgaillard sur la Grasse, à saint Michel de Lanès sur l'Hers Mort, à Lagarde, à Seyre et enfin à Gardouch, ruisseau le Gardijol. Moulin à farine et scie à grumes.

J'allais faire moudre à certains d'entre eux le double décalitre de grain ficelé sur le porte bagage du vélo ; jusqu'aux jours où la vie ne fut que rationnement, contraintes et interdictions.

Les produits alimentaires furent dès 1940 rationnés à un niveau créant une situation voisine de la famine surtout dans les villes. La ration journalière de pain fluctuait suivant les départements, en fonction des catégories de population et des caprices des autorités en charge de décisions souvent absurdes, par exemple 250 grammes dans l'Aude et 350 en Haute Garonne. Temporairement 500 grammes pour les producteurs de blé ou seigle, puis réduit de moitié lorsque la soudure s'avérait difficile.

Il était formellement interdit de détenir 10 kilos de blé à la ferme, avec tous les mois la liste des différentes denrées d'origine végétale et animale à livrer à la

réquisition. Ce qui créait chez les paysans les plus craintifs un état de dénuement total, s'imposant des privations voisines de celles que subissaient les gens des villes.

Dans de telles situations, il était évident que seule la pratique du système D pouvait en partie soustraire les gens à ces misères, et encore pour que ce fut possible, fallait-il être situé de préférence dans la campagne profonde, loin des agglomérations et des mouchards mal intentionnés, posséder un peu de culot et cacher sous le chapeau un esprit de rébellion passive ravivé par l'instinct de survie.

Comment donc se procurer ces farines si précieuses, sachant que les moulins furent interdits, seuls quelques rares non encore plombés se hasardaient un peu la nuit, risquant des représailles terribles et le grain presque inexistant.

Certains foyers allaient jusqu'à se servir du moulin à café, imaginons quelle peine pour un rendement désuet !

Fort heureusement, quelques rares fermes possédaient un de ces outils que l'on appelait les concasseurs, et ils furent d'un secours providentiel. Entre autres, je citerai deux marques, les principales : le *Kriquet* et *l'Indispensable*. Leur vocation principale était de briser sommairement les céréales diverses pour nourrir les animaux. Munis de meules métalliques réglables, pouvait si besoin donner une mouture très acceptable, actionnés manuellement, les différents moteurs faisant encore défaut.

Bien entendu, ils furent aussi interdits d'usage, puis confisqués par certaines mairies. D'autres plus complaisantes firent apporter une pièce capitale le rendant inutilisable. Après avoir cogité longuement, mon père apporta une manivelle plus un engrenage. Cela leur suffit. Dois-je vous dire qu'elle fut bien vite remplacée. Cet « Indispensable » que nous avions la chance de posséder fut acheté par mes parents dès qu'ils eurent trois sous en main, après avoir atterri à Montesquieu en 1924, accueillis par la France, avec six gamins accrochés aux « basques », certains déjà heureux de ne plus être obligés de revêtir la petite chemise noire pour avoir droit à l'école primaire. Et moi ! et moi ! et moi ! comme dirait Jacques dupons qui n'étais pas encore de la troupe, je frappai à la porte quelques 4 ans plus tard.

Imaginez quel confort ... il fallait absolument faire feu de tout bois avec un maximum d'économies et d'autosuffisance. Inutiles de dire que ces engins étaient très pénibles à actionner et dès que ce fut possible, ils commencèrent par se rendre aux moulins au moins de temps à autre.

Ces précisions relevant du domaine familial, veuillez bien m'en faire excuse et j'en reviens à la période qui nous concerne.

Malgré les menaces, les obligations de tout déclarer et la surveillance par quelques mouchards, par bonheur souvent incompetents donc faciles à *rouler*, il fallait bien que l'on nous laisse mettre de côté les semences de blé. Et on comptait le plus large possible, ce qui permettait, une fois les semis terminés, de mettre le surplus en

caisses ou en barriques bien camouflées dans la paille ou le fourrage et bien sûr les concasseurs non plus n'étaient pas laissés en vue car une perquisition pouvait se produire d'un moment à l'autre.

C'est donc la nuit jusqu'à une heure avancée que les corvées de farine avaient lieu. Et la solidarité n'étant pas un vain mot surtout en ces temps là, les gens du voisinage étaient conviés d'apporter leur mesurent de grain et venir suer une chemise à l'unisson car trois ou quatre personnes se relayant à la manivelle n'étaient pas de trop afin de produire une farine d'une finesse moyenne. Je préciserai que chez nous cela en passait dans un local polyvalent, servant aussi de chai, ce qui permettait de faire quelques haltes pour prendre une rasade au robinet, pour se désaltérer et se remonter bien sûr.

Les moutures ainsi obtenues après ce parcours plutôt chaotique rendaient grand service, si on n'allait pas toujours jusqu'au point de rallumer le vieux four sur la fournée de pain. Les ménagères initiées pétrissaient pour pâtes fraîches, galettes, diverses fougasses ou bien encore avec le maïs, le millas remplaçant le pain. Et c'est ainsi qu'on pouvait se caler l'estomac tous les jours un peu en attendant les jours meilleurs, qui, au prix du sacrifice de bien trop d'êtres humains, se profilaient à l'horizon.

En espérant ne pas avoir été trop long, je terminerai en vous disant que cet *Indispensable* je l'ai toujours et je le garderai, je lui dois trop de respect, pour moi, il a une âme et un passé si glorieux. Je le fais aussi tourner de temps en temps pour le plaisir de faire un peu de farine de maïs pour quelques *polentas* les soirs d'hiver.

Mais rassurez-vous, à présent cela se fait à l'aide du tracteur et en toute liberté.

Louis BRUNO

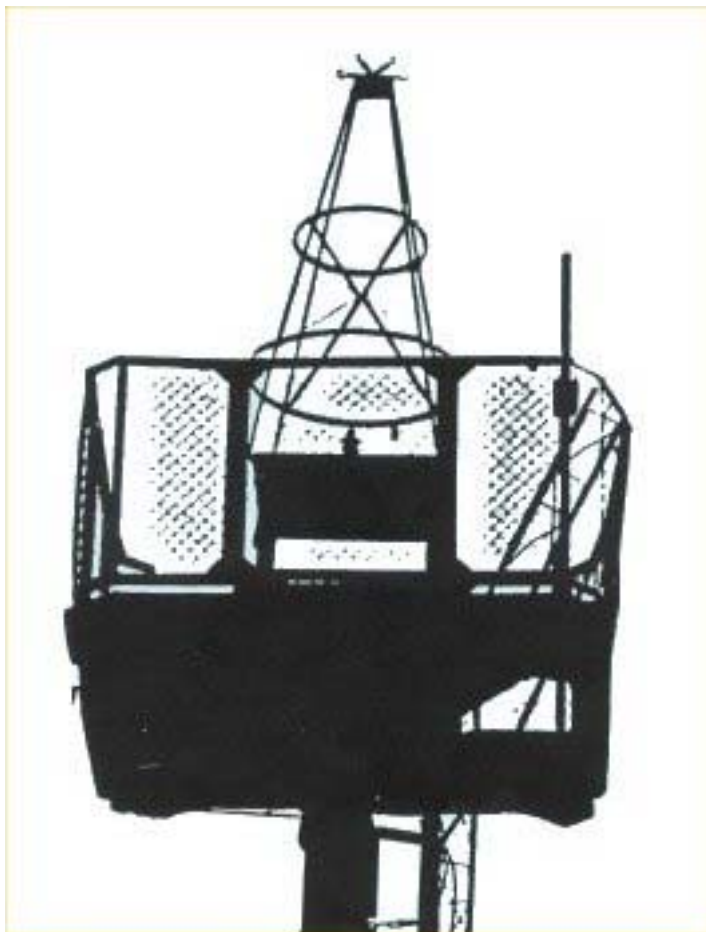
LES PHARES AERONAUTIQUES

Un patrimoine oublié

André BRISMONTIER

Le phare aéronautique de Baziège constitue l'un des rares exemples encore existant d'un patrimoine industriel peu connu lié à l'émergence de l'aviation commerciale après la première Guerre Mondiale. L'avion a toujours suscité en effet une grande fascination mais on oublie trop souvent que son succès est lié au développement de tout un environnement sans lequel il n'aurait pu devenir rapidement au 20^{ème} siècle un moyen de transport fiable et indispensable.

La première nécessité qui apparut pour garantir le succès de ce nouveau mode de transport fut de pouvoir voler aussi bien de jour que de nuit, ce qui impliquait au delà du développement des instruments de pilotage l'installation d'une infrastructure au sol permettant au pilote de suivre des itinéraires repérables dans l'obscurité. C'est ainsi que fut installé à partir de 1923 un réseau de phares aéronautiques, installations d'abord sommaires (phares à acétylène) puis infrastructure beaucoup plus sophistiquée constituée de phares à éclats, à éclipses ou au néon permettant de rallier les aérodromes et de naviguer de nuit le long des routes aériennes naissantes. L'Etat, par l'intermédiaire de son « Service de la Navigation Aérienne », finança et géra ce réseau lumineux dont on retrouve l'évolution sur les cartes aéronautiques archivées au Musée de l'Air. La carte officielle de 1932 présente un réseau très complet qui n'a pas sensiblement évolué jusqu'au début de la 2^{ème} Guerre Mondiale. Celle-ci précipitera la fin de l'utilisation des phares au profit de la « radionavigation » ne nécessitant aucun repérage à vue et permettant de voler en toutes conditions météorologiques, de jour comme de nuit.



Notons que la Compagnie Aéropostale installa en complément quelques phares de structure plus légère sur l'axe Toulouse-Bordeaux et le long des côtes africaines pour répondre à ses besoins propres. Les phares français furent ensuite rachetés par l'Etat. Deux d'entre eux ont été restaurés à Canals et Malauze.

Dans ce réseau lumineux le phare de Baziège répond au type « phare de jalonnement au néon » dont le modèle se retrouve sur l'ensemble des voies aériennes du territoire français (75 de ce type recensés sur les cartes). Ils balisent les grands itinéraires par des feux au néon rouges (couleur bien visible dans la brume) dont les allumages et extinctions s'effectuent selon le code morse pour y associer une lettre d'identification. La lettre spécifique de chaque phare dans une région donnée permet au pilote d'identifier de nuit sa position. Baziège transmettait ainsi la lettre « G » (2 allumages longs suivi d'un allumage bref, soit en morse 2 traits et un point codifiant le « G »). Le phare de Montferrand (le suivant sur l'axe Toulouse-Méditerranée) transmettait la lettre « R ».



Le trafic aérien de l'entre deux guerres ne justifiait pas un allumage permanent de ces phares. Ils étaient donc mis en fonction à la demande pour des utilisations ponctuelles. C'est ainsi que l'on peut lire sur le « Guide Aérien Michelin » de 1936 à l'usage des pilotes cette recommandation : « Si vous avez l'intention d'effectuer un voyage de nuit, demandez au chef de l'aérodrome de départ de faire allumer les phares situés sur votre route et les projecteurs d'atterrissage de l'aérodrome de destination. » Et c'est là qu'intervenait une lourde logistique : le chef d'aérodrome devait faire prévenir (par télégraphe ou téléphone) un préposé résidant à proximité de chaque phare pour en assurer le fonctionnement à la demande ! Ces préposés étaient en fait des habitants sollicités pour cette fonction (moyennant on l'imagine une rétribution de l'Etat). De village en village on peut encore identifier ces préposés en questionnant les « anciens » : à Baziège il s'agissait de Mr Alexis Vidal, meunier, dont le moulin à vent est encore visible près du phare. A Montferrand, ce rôle revenait à Mr Pinel, garde champêtre.

Les phares aéronautiques constituent un patrimoine physique associé à un patrimoine local de mémoire, deux bonnes raisons de les préserver. Quelques phares subsistent en France, laissés souvent à l'abandon. Combien de temps les villages en garderont-ils le souvenir ? La Direction de l'Aviation Civile a

maintenant conscience qu'il s'agit là d'une partie intégrante de l'histoire de l'aviation, plus précisément de l'histoire de la navigation aérienne. Baziège peut en outre s'enorgueillir de posséder le premier phare sur la route prestigieuse qui fut ouverte entre Toulouse et l'Amérique du Sud. Ici passèrent Mermoz, Guillaumet, Saint-Exupéry et bien d'autres qui risquèrent ou perdirent leur vie pour « la Ligne ». La préservation du phare est une façon de leur rendre hommage ainsi qu'à tous ceux, plus anonymes, qui oeuvrèrent modestement pour cette formidable aventure.

André BRISMONTIER
Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne

Paramètres du phare de Baziège
(bulletin de la Navigation Aérienne n°220 juillet 1938)

Position : 800m Est de la localité

Type : à éclipses rouge (néon)

Indicatif : G

Caractéristiques :

Lumière 3 sec

Occultation 0,5 sec

Lumière 3 sec

Occultation 0,5 sec

Lumière 0,5 sec

Occultation 4 sec

Portée moyenne : 25 Kms

Coordonnées : 43°27' latitude Nord / 1°37' longitude Est

Foyer : hauteur = 10m hors sol / altitude = 172m mer

Conditions de fonctionnement :

sur demande adressée au commandant de l'aérodrome de Toulouse-Franczal

Délai minimum d'allumage : 2 heures

Heure limite pour prévenir : 15h

Le curé de Baziège à Versailles.

Pierre FABRE.

Claude Guyon, curé de Baziège, assiste le 16 mars 1789, à l'Assemblée de Sénéchaussée, qui se tient à Castelnaudary, en l'église des Cordeliers. Les trois ordres réunis, Clergé, Noblesse et Tiers-Etat sont chargés de désigner par élection leurs délégués à la réunion des Etats généraux qui doit se tenir, début mai à Versailles.

En 1765, Claude Guyon, âgé alors de 41 ans est nommé curé de l'église St Etienne, paroisse de Baziège. Issu d'une famille toulousaine, il possède une certaine fortune personnelle qui lui permet une certaine aisance. N'achète-t-il pas peu après sa nomination la maison jouxtant le presbytère pour lui permettre un peu plus d'aisance? Il fait même percer à ses frais une porte de communication entre les deux logements. Baziège est une « bonne cure ». A la communauté de Baziège sont aussi rattachées deux autres paroisses : celle du hameau de Saint-Martin dont l'église est administrée par Fourquevaux et celle de Sainte Colombe dont les revenus sont rattachés à celle de Baziège. Un vicaire en assure le service. D'autre part, le curé de Baziège est aussi curé de Villenouvelle dont il perçoit les revenus (casuels et dîmes) à charge pour lui d'y entretenir un vicaire.

Le village est assez riche : de nombreux commerçants prospères, des propriétaires fonciers producteurs de blé, des foires et marchés courus de toute la région font que les revenus affectés au titulaire de la cure de Baziège étaient plus que substantiels et lui permettaient un certain train de vie auquel de nombreux curés de campagne n'avaient pas accès.

Son train de vie lui permet d'entretenir un valet, Pierre à cette époque, qui le décharge des tâches matérielles, introduit et annonce les visiteurs.

Son influence politique et sociale est aussi importante : siégeant de droit au Conseil politique de Communauté, il est très écouté par les Consuls qui gèrent les affaires courantes. C'est à l'église, le dimanche, que sont lues et expliquées les décisions royales : par exemple, les ordonnances royales mettant sur pied l'organisation de la réunion des Etats généraux. Et tous ces textes rédigés en bon français devaient être expliqués à l'assistance dans la langue vernaculaire, c'est à dire en occitan local. Il préside aussi la Fabrique de l'église qui assure l'entretien des locaux dédiés au culte; il nomme les marguilliers, choisit les « régents », les maîtres d'école et organise la charité publique.

Donc, ce seize mars, dès huit heures du matin, les trois ordres sont rassemblés dans l'église des Cordeliers. L'assemblée assiste d'abord à la messe du Saint-Esprit après laquelle on chante *l'Exaudiat* et on récite « *l'oraison accoutumée pour demander l'assistance de l'Esprit Saint* ». Ensuite les députés prennent place « conformément à la disposition prescrite par les règlements ». Après quoi, le lieutenant général, Jacques DEGAURY¹, prononce un discours « *adapté aux temps et aux circonstances* ».²

Après ce discours et celui du procureur du Roi, on va effectuer l'appel général et pour « *abrégé les opérations, de procéder en même temps à la vérification des titres et pouvoirs* ». Pour cela, chaque ordre va désigner des commissaires qui seront chargés de cette tâche.

1 Il représente M. le Comte PAULO, qui en raison de son âge (il a quatorze ans) ne peut remplir les fonctions de Sénéchal

2 Citations d'après le procès verbal de l'Assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée de Castelnaudary – Archives de France BA 30

On commence par procéder à l'appel des membres du clergé. Les quatre commissaires nommés sont :

- M. l'archiprêtre de Laurac
- M. l'archiprêtre de Gardouch,
- M. le curé de Verdun,
- M. le curé de Baziège.

L'ordre du clergé compte environ 130 personnes présentes. Le nombre d'ecclésiastiques représentés sont au nombre de 174. Les curés sont en plus grand nombre : 138 en comptant les chanoines (6) et les archiprêtres (3). Le clergé régulier est lui aussi représenté par une dizaine de personnes dont la plus éminente est le prieur abbé de Sorèze.

Les prêtres hebdomadiers³, prébendiers⁴ et obituaires⁵ sont au nombre d'une vingtaine.

Tous ne sont pas présents dans cette assemblée, notamment certains curés de campagne. Une quarantaine environ sont représentés ou ont donné leur pouvoir à un confrère. Ainsi la paroisse de Villenouvelle qui dépend de celle de Baziège est représentée par le curé Claude GUYON de Baziège qui possède ainsi deux « pouvoirs ». D'autres trop âgés ou malades ont délégué leurs pouvoirs. Il faut penser, aussi, que certains curés de petites paroisses n'avaient pas les moyens financiers de subvenir aux frais occasionnés par un tel déplacement d'une bonne dizaine de jours. Quelques-uns se faisaient représenter par un marguillier.

Le recensement des délégués de la noblesse et du Tiers-Etat va se poursuivre jusqu'au lendemain.

Le 17 mars, Les derniers litiges réglés, les trois ordres vont prêter le serment comme l'exige le règlement. *« Les membres de l'ordre du clergé, leur main droite mise sur la poitrine et les membres de la noblesse et du tiers-état, leur main levée à la passion figurée de Jésus-Christ ont promis et juré de procéder fidèlement, d'abord à la rédaction d'un seul cahier, s'il en est ainsi convenu par les trois ordres, ou séparément à celui de chacun des trois ordres, ensuite à l'élection par voie de scrutin des notables au nombre dans la proportion déterminée par la lettre du Roi pour représenter aux Etats Généraux les trois ordres de la Sénéchaussée. »*

L'accord sur un seul cahier de doléances ne s'est pas fait et les trois ordres vont délibérer séparément : le clergé dans la chapelle des Pénitents-Blancs, la noblesse dans celle des Pénitents-Noirs. Les chapelles ont été équipées de bureaux et le nécessaire a été fait *« pour leur besoin et leur commodité »*.

Le 21 mars après-midi, le clergé dépose auprès de l'administration de la Sénéchaussée son cahier de doléances. L'assemblée des membres du clergé a désigné comme député aux Etats Généraux François ROCHE, curé de Montgaillard. Mais comme il est absent, on a proposé son suppléant, le curé de Baziège, Claude GUYON.

Le 28 mars, tous les délégués sont choisis, les cahiers de doléances rédigés. Pour terminer cette assemblée de Sénéchaussée qui a dû paraître bien longue à certains, il ne reste plus qu'à enregistrer solennellement la prestation de serment des députés élus des trois ordres. *« Considérant l'importance d'abrèger le long séjour de tous les membres de l'assemblée »*, les trois ordres sont convoqués en assemblée générale le lendemain à neuf heures du matin dans l'église des Cordeliers.

Le 29 mars au matin, le député de l'ordre du clergé, ROCHE, curé de Montgaillard, est toujours absent. Le curé de Baziège, Claude GUYON, son suppléant se présente devant le procureur du Roi et affirme que *« M. ROCHE lui a déclaré ne pouvoir absolument profiter de l'honneur que son ordre lui avait fait de le députer à la prochaine assemblée des Etats »*

3 Prêtre de semaine pour présider l'office ou remplir un emploi

4 Prêtre jouissant d'un revenu attaché à un titre ecclésiastique ou nourri par l'église

5 Prêtres chargés de dire des messes pour les défunts pour lesquelles ils recevaient des honoraires

Généraux du royaume ». Il est d'accord pour que le curé GUYON le remplace. Ce dernier présente une déclaration de M. ROCHE, datée et signée du vingt-deux mars, dans laquelle ce dernier confirme sa décision.

La question du député du clergé ainsi réglée, tous vont prêter serment. Les quatre députés sont à genoux face à l'assemblée ; « *le curé GUYON, sa main sur la poitrine, le marquis de VAUDREUILH⁶, M. DEGUILHERMY et MARTIN DAUCH⁷, leur main sur les Saints Evangiles ont promis et juré en Dieu et en face de toute l'assemblée de remplir fidèlement les obligations de leur députation aux Etats Généraux et les vœux de leur ordre* ».

Avant que les députés ne se séparent, une messe en action de grâce est célébrée. Ainsi se termine l'assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée de Castelnaudary.

Cette nomination du curé Claude GUYON pose plusieurs questions : pourquoi n'était-il que suppléant et non candidat ? Pourquoi cette assemblée de prélats composée en grande majorité de prêtres a-t-elle choisi un prêtre absent et qui semble-t-il ne voulait pas de cette candidature ?

Le curé ROCHE est titulaire de la paroisse de Montgaillard, très rurale sans commerces ni artisanats importants. Les revenus de la cure devaient être modestes. Elle est voisine de celle de Villenouvelle. Par conséquent, les deux curés devaient bien se connaître et une entente (voire une stratégie) a pu se produire.

Les candidats ne devaient pas non plus être nombreux, car siéger aux Etats Généraux n'était pas sans occasionner de nombreux frais :

- le député prêtre devait payer sur ses revenus un vicaire qui le remplacerait, le temps de sa mission,
- Même si le roi avait prévu des indemnités pour les frais engagés par les députés, ils ne seraient débloqués que courant novembre et quand on connaissait l'état des finances du royaume de France, on pouvait se faire du souci⁸ quant à leur recouvrement. Il fallait, par conséquent, avancer l'argent pour le voyage, le logement à Versailles, les vêtements, la nourriture, les extra...

Seul, un curé possédant des revenus solides pouvait accepter une telle délégation et le curé Claude GUYON, déjà âgé - 65 ans -, était un des rares à pouvoir assumer tous ces frais. Eut-il d'autres ambitions ? Il ne semble pas car il ne se fit pas remarquer dans les nombreux débats et suivit, sans problème, les fluctuations de son ordre. On ne trouve aucune trace de ses interventions, s'il y en eut. Il n'imaginait sûrement pas, comme tous ses collègues députés, que son absence durerait vingt-huit mois au bout desquels il reviendra à Baziège.

Le voyage par lui même fut une véritable expédition. Pour rejoindre Versailles depuis la région toulousaine, il fallait compter entre dix et quinze jours par des routes pas toujours carrossables, affronter les intempéries, la froidure. Les températures de fin avril ne sont pas toujours clémentes. Pierre, le précieux valet de Claude Guyon, est du voyage et doit assurer le confort du vieillard. Après un voyage dont a peine aujourd'hui à imaginer la pénibilité, les voici arrivés à Versailles. Les députés sont 1200 sans compter leur domesticité, voire leur famille pour les députés de la Noblesse et du Tiers-Etat. Il faut loger tout ce monde et Versailles n'est pas une ville immense. Les aubergistes ne sont pas en reste et le commerce des chambres et des meublés fleurit : tous ces provinciaux qui veulent un gîte pour une durée indéterminée. Les hôtels avec leur clientèle de prélats et d'officiers sont vite complets. Alors,

6 Délégué de la noblesse

7 Délégués du Tiers Etat. Martin DAUCH aura rendez-vous avec l'histoire un certain 20 juin 1789.

8 La crise financière était une des premières raisons de la convocation des Etats Généraux de 1789. Les caisses du trésor étaient vides et les députés étaient chargés de voter de nouveaux impôts...

sur ordre du roi, les particuliers sont tenus de mettre à des chambres à la disposition des membres du bas clergé et du tiers état.

Le 2 mai, les députés des Etats Généraux sont présentés au roi. La cérémonie est somptueuse. Les députés ont dû s'habiller selon des directives précises : on ne se présente pas devant le roi dans n'importe quel accoutrement. Les cardinaux sont en rouge, les archevêques en violet et les autres membres du clergé en soutane, long manteau noir et bonnet carré.

Le 5 mai, c'est le grand jour de l'ouverture solennelle des Etats Généraux à l'hôtel des Menus-Plaisirs. Nous passerons sur toutes les péripéties qui jalonnent cette époque pour ne garder que celles qui concernent le député du clergé Claude GUYON.

Le 17 juin, devant l'intransigeance des nantis (Noblesse et Haut-Clergé appuyés par le Roi), le Tiers-Etat se proclame Assemblée nationale. Bientôt, le clergé admet sa réunion au Tiers-Etat par les trois cinquième des voix. Les députés des Etats Généraux deviennent à partir de ce moment, députés de l'Assemblée Nationale qui devient Assemblée nationale constituante après le serment du jeu de paume, le 20 juin.

Claude GUYON participa-t-il dans l'enthousiasme, la nuit du 4 août, à l'abolition des privilèges ? Les dîmes, les casuels (droits perçus sur les baptêmes, les mariages, les funérailles) disparaissent.

Comment réagit-il à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui prône la liberté individuelle, en particulier les libertés d'opinion et de religion ?

Pour combler le déficit de la lourde dette publique, l'évêque d'Autun, TALLEYRAND, fait accepter la nationalisation et la vente des biens du clergé.

Le 9 novembre, quelque temps après la marche des femmes et le départ de la famille royale pour Paris, l'Assemblée nationale Constituante quitte Versailles et s'installe au manège des Tuileries. Nouveaux soucis de logement pour les députés.

A Baziège, le Comte de LABOUCHEROLLE, prévoyant, envoie ses sbires, des feudistes⁹, dans la communauté afin de renouveler les titres et essayer d'en remettre à jour d'autres qui auraient été oubliés des siècles durant afin de pouvoir les monnayer lors de leur rachat. Le Conseil de Communauté outré par les agissements du Comte en appelle à l'Assemblée nationale sous le couvert de son député, le curé GUYON :

L'Assemblée Nationale sera aussi suppliée de prendre en considération que les titres des seigneurs devraient être prescriptibles pour ceux qui ne pourront pas se racheter dans le terme qu'il plaira à sa sagesse de déterminer, comme aussi de déclarer prescrits d'ores et déjà tous les titres qui sont restés pendant plus d'un siècle ensevelis dans la nuit des temps, sans jamais avoir reçu une exécution, comme étant présumés avoir été affranchis ou rachetés dans un si long intervalle.

A la diligence de M. les officiers municipaux de cette ville, un extrait en forme de la présente délibération sera adressé à M. le Président de l'Assemblée Nationale, un autre extrait à Mgr le Contrôleur Général des finances et un troisième à M. le Curé GUYON de Baziège, député à l'Assemblée Nationale pour en faire l'usage qu'il conviendra. »¹⁰

9 Les feudistes sont des hommes de lois versés dans le droit féodal.

10 Cette citation et les suivantes sont tirées des archives communales de Baziège D 14, D 15, D 16, D 17 et des archives départementales de la Haute Garonne. Elles sont incluses dans l'ouvrage de Pierre FABRE : Un village du Lauragais pendant la Révolution : Baziège paru en 1989 aux Editions Loubatières

Début février 1790, les premières municipalités sont en place. ESTADENS, maître de la poste royale et ancien député de Baziège aux Etats Généraux de la Sénéchaussée de Castelnaudary est élu maire.

Le Conseil Général décide à l'unanimité que tous les bancs ayant des marques honorifiques seront ôtés de l'église dans un délai de vingt quatre heures et il délègue le secrétaire greffier pour prévenir leur propriétaire de les faire enlever.

Cette affaire va envenimer les relations entre la municipalité et le clergé local soutenu par le clan des « contre révolutionnaires » parmi lesquels nous retrouvons DE LABOUCHEROLLE.

Le 25 février, le maire se rend en personne, accompagné de M. ORTRIC, notable et du secrétaire BONNES, chez les vicaires de cette paroisse pour les prier, selon le voeu de l'assemblée communale,

« de n'avoir plus à reconnaître de seigneurs dans notre église, de ne plus leur donner le premier coup d'asperoir, ni de les nommer au prône et de leur donner l'offrande les premiers. Ces honneurs étant maintenant dus à M. le Maire et à Messieurs les officiers municipaux en conformité de la, nouvelle loi, légalement publiée et affichée, en vertu de laquelle messieurs le Maire et officiers viennent d'être élus. »

Les deux vicaires COLLATIER et BAISET ont répondu qu'ils ne pourraient obéir à leur demande que si elle est signifiée par huissier et que, par conséquent, ils continueraient à suivre l'ancien usage. Le maire leur fait remarquer que :

« les temps n'étaient pas assez bons pour gâter l'argent en frais inutiles »

et les convoque à venir s'expliquer, le 27 février, devant le Conseil Général de la commune où

« leurs raisons seront enregistrées et ensuite l'assemblée leur expliquera ses volontés. »

Le 27 février, seul le vicaire BAISET se présente devant l'assemblée communale à la place de M. COLLATIER, malade. Il donne lecture d'une lettre, datée du 15 février et écrite par le curé de Baziège, GUYON, député à l'Assemblée Nationale.

« Pour ce qui concerne les honneurs dans l'église, l'Assemblée Nationale, n'ayant rien fixé quant aux officiers municipaux, ils ne sont point en droit d'exiger rien au-delà de ce que les règlements leur ont attribué jusqu'ici, Et ainsi, tenez-vous en à l'ancien usage à cela près qu'ils seront les premiers aujourd'hui au lieu qu'ils ne venaient qu'après les seigneurs ; le décret de l'Assemblée Nationale que je n'ai pas sous les yeux dans ce moment et dont je ne me rappelle même pas la date, n'accorde aux officiers municipaux la préséance que sur les officiers civils et militaires. »

Après la lecture de la lettre, M. BAISET dit qu'il offre de recommander au prône les officiers municipaux les premiers, mais qu'il se croit obligé de recommander après eux les seigneurs aux prières du peuple, à moins que la Commune n'en fasse défense expresse.

De plus, il se dit prêt à exécuter soit les décrets de l'Assemblée Nationale, soit ceux de la Communauté du moment qu'ils lui seront connus et assignés par M. le Curé de Baziège, député à l'Assemblée Nationale.

Après avoir entendu, avec quelque surprise, les allégations du vicaire BAISET, l'assemblée a d'une commune voix décrété que :

« l'Assemblée Nationale a détruit le régime féodal et aboli tous les privilèges personnels et réels. Elle a décrété qu'il n'y avait d'autres préséances que celles que la loi nouvelle donne, vu que suivant la lettre même du Curé, les officiers municipaux doivent passer avant les seigneurs. De plus, il n'y a aucun décret qui établisse de nouveaux droits honorifiques en faveur des seigneurs, même après les officiers municipaux. Il est enjoint aux dits sieurs vicaires de se conformer à la nouvelle loi établie par les décrets de l'Assemblée Nationale. En conséquence, il est fait inhibition (interdiction) aux dits sieurs vicaires et curé de ne décerner aucun honneur quelconque dans les églises de la commune de Baziège, Ste Colombe et St Martin, ses dépendances, aux seigneurs engagistes du domaine de Baziège. Il sera remis une expédition en forme du présent décret aux vicaires de cette paroisse, à celui de St Martin et à M. le Curé de Ste Colombe par le secrétaire greffier avec injonction (ordre) de s'y conformer. »

Avant de clore la séance, le greffier rend compte de sa mission chez Messieurs DE LABOUCHEROLLE, IZARN et sa dame pour leur demander d'avoir à ôter leurs bancs de l'église dans un délai de vingt-quatre heures. Il lui a été répondu

« qu'ils ne les y avaient point mis et qu'on pouvait les en sortir si l'on voulait ».

Sur cette réponse catégorique, l'assemblée a ordonné que les bancs soient « *ôtés tout de suite* » de l'église. On ne dit pas s'ils furent brûlés comme dans certaines communes, mais à coup sûr, le ton était donné pour la suite des événements.

Aujourd'hui ces questions de préséances peuvent nous paraître futiles, désuètes, mais à l'époque, elles étaient très importantes pour cette première assemblée municipale élue par les villageois, assemblée qui devait imposer sa nouvelle légitimité devant des seigneurs ou co-seigneurs arrogants et récalcitrants encore imbus de leurs anciens privilèges, même s'ils n'étaient qu'honorifiques depuis longtemps.

Juillet 1790, l'Assemblée Nationale Constituante réorganise l'Eglise de France. C'est la constitution civile du clergé. Dorénavant, curés et évêques seront élus par l'ensemble des citoyens actifs quelle que soit leur religion, la seule condition étant d'avoir assisté à la messe avant de voter. Les biens d'église sont mis à la disposition de la nation et les ecclésiastiques deviennent fonctionnaires. Assez confortables, les traitements permettront d'améliorer la situation du bas clergé. Les diocèses sont ramenés à un par département. En avril 1791, le pape, Pie VI, condamne, bien sûr, cette nouvelle organisation du clergé qui lui enlève le pouvoir de désigner la hiérarchie catholique.

Louis XVI est secrètement hostile à cette constitution civile du clergé ; ce n'est que forcé et contraint qu'il a dû ratifier tous les décrets et qu'il sera encore obligé d'en signer d'autres.

En novembre 1790, et afin d'obliger les membres du clergé à accepter la constitution civile du clergé, l'Assemblée va les contraindre à prêter serment. Ils vont devoir jurer « *d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution votée par l'Assemblée nationale* ». En cas de refus, les prêtres seront considérés comme démissionnaires : ils deviendront des « prêtres réfractaires ». La majorité des membres du clergé dont fait partie Claude Guyon, refusent de voter cette loi : s'ils persistent dans leur refus, le clergé français sera coupé en deux : d'un côté les jureurs et de l'autre les réfractaires.

Le 15 janvier 1791, le sieur Sagné, officier municipal reçoit une lettre et un paquet de M. le curé GUYON, député à l'Assemblée Nationale. Dans sa lettre, il lui demande

d'ouvrir le paquet en présence de tout le conseil général. Dans ce paquet, une lettre du curé annonce qu'il :

« n'est plus curé de Baziège par le fait qu'il a refusé de prêter le serment civique sans restriction. La population de Baziège exige qu'il y ait deux prêtres pour le service de la paroisse. M. COLLATIER, vicaire est déjà à la charge de la nation. M. BAISSE, second vicaire qui le remplace est à sa charge et par le fait de son refus, de prêter serment il est sans fonction et sans revenus et il ne peut par conséquent subvenir à l'entretien du second vicaire. A la fin de sa lettre, il demande à ses paroissiens de faire un « sort » au vicaire BAISSET.

Le lendemain, le vicaire est convoqué à la mairie où le maire après lui avoir lu la lettre du curé GUYON, lui propose, s'il voulait continuer ses fonctions, de lui payer le « quartier » de janvier. Le vicaire BAISSET offre de faire le service comme à l'accoutumée pour le traitement qu'on voudra bien lui faire et refuse de recevoir la somme offerte par le maire.

Le 27 février 1791, le Conseil Général de la commune transmet aux vicaires de la paroisse le décret du 29 novembre 1790 concernant le serment civique que doivent prêter les ecclésiastiques :

« Cette loi a été affichée et notifiée aux vicaires. Messieurs COLLATIER et BAISSET, vicaires de la paroisse, ont répondu qu'ils demandaient huit jours pour se consulter et qu'ils feraient comme les autres. »

Les deux vicaires, à l'exemple de leur curé refuseront de prêter le serment, tout comme 60% des prêtres du diocèse de Toulouse.

La Constitution Civile du clergé va être à l'origine d'un véritable schisme qui va partager le clergé et les croyants. De nombreux prêtres qui avaient été élus et qui avaient prêté serment se rétractent. A Toulouse, en août, le Club patriotique « la Société des Amis de la Constitution » demande que les prêtres qui n'ont pas prêté serment se retirent hors de leur lieu d'exercice.

Le curé GUYON ayant terminé son mandat de député à l'Assemblée Nationale a rejoint sa cure dans le courant de l'été, avant que l'Assemblée Législative nouvellement élue ne prenne ses fonctions, début octobre.

Les curés de Baziège sont restés en fonction dans leur paroisse protégés par la population et la complicité secrète de la municipalité jusqu'à l'installation d'un curé jureur. Cependant, on pense que les choses vont s'aggraver et des objets sacrés sont subtilisés dans l'église. Sitôt que la chose s'ébruite dans le village, ESTADENS, qui a été élu administrateur au département, s'inquiète de ces disparitions.

« Il a appris qu'on dépouillait la sacristie des vases sacrés et des ornements destinés au service divin et qu'en conséquence il convenait de prendre les mesures les plus promptes pour empêcher ces dépouillements, (25 octobre 1791) »

L'assemblée décide de faire procéder à l'inventaire de tous les vases sacrés et ornements destinés au service divin qui sont ou doivent être dans la sacristie de l'église de Baziège.

Installation du curé constitutionnel.

La grande affaire de l'année 1792 fut à Baziège l'installation du curé constitutionnel. Cette arrivée si peu désirée fut lourde de conséquences
Dès la fin janvier, Izarn, procureur de la commune déclare :

« Nous avons comme pasteur depuis vingt-cinq ans M. GUYON, homme respectable par son grand âge, sa conduite qui pendant tout cet intervalle s'est montré sans reproches, ses moeurs d'une régularité exemplaire. Enfin, si nous avons le choix de choisir nous-mêmes un pasteur, nous ne pourrions choisir que lui jusqu'à ce que la Faux meurtrière qui n'épargne personne le retranche du milieu de nous. »

IZARN et l'assemblée communale ont de quoi être inquiets. En effet, le 5 février, les électeurs du district de Villefranche sont convoqués pour nommer les curés de Gardouch et de Labastide. Ils pourraient considérer que la cure de Baziège est vacante puisque non pourvue en prêtre constitutionnel d'autant plus que certains membres « isolés de la commune dont certains ne sont même pas citoyens actifs » feraient une pétition dans ce sens.

En effet, le corps électoral du district de Villefranche nomme à la cure de Baziège le sieur PARENT et cette nomination est ratifiée par le Directoire du Département.

Le conseil général de la commune refuse ce curé constitutionnel, en se basant sur des textes en vigueur, et notamment en faisant remarquer que le 5 février jour de la nomination du sieur PARENT, l'état portant la liste des cures vacantes n'indiquait pas que Baziège le soit. Ce n'est que de sa propre autorité et manipulé par « quelqu'un d'influent¹¹ » que le corps électoral se permet d'attribuer un curé à Baziège, ce que le directoire du département autorise tout de suite. Dans cette affaire, il ne faut pas oublier que le sieur ESTADENS est toujours administrateur du Directoire du département.

D'ailleurs, ce dernier adresse à la municipalité, par huissier, le 25 février, un acte dans lequel il somme la municipalité de déclarer « si elle voulait recevoir le sieur PARENT ou non ». La municipalité procédurière est au courant des lois (CLAUZEL, le maire et IZARN, le procureur sont de par leur profession hommes de loi) et en appelle même à la médiation du Directoire Départemental de l'Ariège pour trancher comme l'y autorise la loi du 19 octobre 1791.

Le conseil général de la commune justifie sa démarche comme une mesure de prudence qui lui fait

« refuser de recevoir un curé d'après un titre de nomination qui lui paraît radicalement nul, ce qui peut avoir les plus funestes suites. »

et il accuse ESTADENS de mauvaises dispositions à son égard :

« il voit dans autrui des intentions qui n'y ont jamais existé et il croit son autorité lésée. Il fait un crime à la Municipalité et au Conseil Général de la commune de Baziège d'avoir observé les lois légales, les accuse d'avoir voulu agir clandestinement pour faire annuler la nomination et l'arrêté qui l'autorise et il leur donne les plus odieuses qualifications ». (11 mars)

Pour terminer sa défense, le Conseil Général de la commune fait remarquer que sur les onze pétitionnaires qui réclament l'application de l'arrêté concernant la nomination du curé PARENT, il y en a au moins quatre qui ne sont pas citoyens actifs : Guillaume BEAUTES, BEAUTES aîné, Joseph BEAUTES et MERCADAL aîné, tous mineurs, fils de famille et que ce n'est finalement que sept signataires sur 316 citoyens actifs qui demandent

11 ESTADENS, membre du Directoire départemental

cette nomination.

Quant à ESTADENS, dans une lettre adressée à ses collègues de l'administration départementale, il fustige la conduite du Conseil Général de la commune et précise que :

« la municipalité a besoin d'un coup de cordeau : elle s'écarte totalement de la ligne et je crois que c'est au département de la corriger. »

Fin mars, le curé constitutionnel, MAILLAT, est nommé sur Baziège. Le 24 mars, il doit être installé dans son nouveau poste et il doit célébrer la messe à l'église. Seul, BOUFFIL Officier municipal est là pour l'accueillir et six gardes nationaux pour l'escorter. Les autres gardes, quoique convoqués ne se sont pas déplacés. Une foule énorme (deux à trois cents personnes pour les uns, quatre cents pour les autres) attend le curé constitutionnel de pied ferme devant la maison commune dont le rez-de-chaussée sert de passage à l'entrée de l'église. Une lettre écrite par des patriotes essaie de nous édifier sur les événements. Quand le prêtre arrive,

« il fut chassé honteusement de l'église, hué, menacé, insulté, atrocement souffleté ; on lui tira les cheveux, on lui jeta des pierres et du sable dans les yeux et cela par la faute de la vile populace sans que la municipalité daigne intervenir. Il n'y avait que le patriote BOUFFIL qui partagea toutes ces atrocités avec cet infortuné prêtre. Nous, les patriotes, fûmes menacés d'être pendus aux lampes de l'église, »

Le curé constitutionnel doit se réfugier dans la maison commune pendant que le curé GUYON, ayant gagné la première manche, célèbre la première messe. Après cette cérémonie,

« il eut le courage de revenir dans l'église accompagné du seul BOUFFIL et de BONNES greffier et d'une petite poignée de patriotes non lâches mais trop faibles pour résister à la vile populace de personnes enragées de fanatisme. »

Le prêtre constitutionnel est installé au milieu des huées, des insultes. Il réussit à dire la messe, DUGLA lui servant d'enfant de chœur. Il se retire ensuite chez ESTADENS, toujours poursuivi par une population qui l'accable d'outrages. Les patriotes font remarquer que :

« pendant la messe, on fit un bruit épouvantable dans l'église. Pendant l'élévation on cria que c'était le diable et non le bon dieu qu'il faisait voir. Quand il sortit de la maison commune et qu'il entra dans l'église, nos anciens prêtres sortirent d'un air effarouché comme s'ils eussent vu le diable. Il n'en fallut pas davantage pour donner le signal au peuple : les uns sortirent en foule, les autres restèrent mais tous criaient et semblaient enragés. »

L'après-midi pour les vêpres, même scénario, mêmes insultes. Quand l'abbé MAILLAT pénètre dans l'église, le vicaire qui faisait le catéchisme s'enfuit comme s'il avait vu le diable et le charivari recommence. A la sortie, le prêtre est encore lapidé et doit s'enfermer chez ESTADENS. A la fin des vêpres, la municipalité se rend à la sacristie où elle procède avec le curé GUYON au partage des effets sacerdotaux.

« On fit le partage des ornements. On mit la grosse part et toute l'argenterie dans la sacristie des marguilliers pour l'usage des prêtres non assermentés et la plus petite portion fut laissée dans la sacristie du curé constitutionnel. »

Vers les huit heures du soir, le maire CLAUZEL, le procureur de la commune IZARN et SAGNE (qui venait d'arriver de Castelnau-dary et qui était « au désespoir de

ne pas avoir été là pour secourir son collègue BOUFFIL ») viennent rendre visite au pauvre curé

« qui était avec trois ou quatre Patriotes à gémir sur ce qui s'était passé. »

Les visiteurs se disent bien fâchés et ils assurent que demain, il ne se passera pas la même chose et que tout rentrera dans l'ordre. Pourquoi ce soudain intérêt pour un homme qu'ils ont boudé et laissé ridiculiser toute la journée ? C'est parce qu'ils ont appris que DUGLA, chef de la Garde Nationale, après la violence de la cérémonie du matin, est parti à TOULOUSE pour porter plainte auprès des autorités du département. On craint, comme cela s'est produit dans d'autres villes du département, que des troupes ne soient envoyées à Baziège pour rétablir l'ordre.

Le lendemain 25 mars, en effet, le maire, BOUFFIL et SAGNE accompagnent le nouveau curé à l'église. Personne ne lui dit rien et près de cent vingt personnes l'écoutent célébrer la messe dans le calme le plus parfait. Mais les autres prêtres non assermentés ne veulent pas s'avouer vaincus. Ils refusent de dire la messe suivante au grand autel où le curé constitutionnel a officié. Ils la disent dans la chapelle de N.D. de l'Agonie et donnent la communion dans une tasse à café car ils ont dû céder le ciboire à leur concurrent.

L'après-midi, ils ont chanté vêpres au fond de l'église à côté des fonts baptismaux de façon

« que le peuple tournait le cul au grand autel et ils disaient que le bon dieu n'y était pas. Le soir, ils ont chanté les complies au lutrin, mais toujours en tournant le cul à l'autel. »

Et le patriote narrateur, termine la relation de ces deux journées par un éloge du nouveau curé.

« A toutes les insultes et les outrages, le pauvre curé ne répondait que par des bénédictions, disant qu'un pareil jour, Jésus-Christ avait été chassé du Temple, qu'on pouvait bien le chasser lui aussi et qu'on avait fait mille fois plus d'outrages à son divin maître qu'on ne lui en faisait. »

Le département va prendre des mesures énergiques comme il avait déjà été amené à en prendre à Revel et ailleurs. Le 27 mars arrive à Baziège M. JALABERT, habitant d'Avignonet et commissaire du district de VILLEFRANCHE. Il convoque le Conseil Municipal à la mairie. Seuls se présentent trois officiers municipaux : SAGNE aîné, BOUFFIL et CABOS Guillaume. Le commissaire leur fait part de l'arrêté départemental du 26 mars qui ordonne

« au ci-devant curé et autres ecclésiastiques ci-devant fonctionnaires de quitter la paroisse dans les vingt-quatre heures et de préparer des logements pour une compagnie de dragons du 15ème régiment qui doit arriver demain à 10 heures du matin. »

Les curés sont convoqués à la mairie où l'arrêté leur est signifié par le commissaire qui

« les exhorte à obéir avec douceur et tranquillité, ce qu'ils ont promis de faire et se sont retirés. »

Le directoire du département a employé la manière forte pour imposer le curé constitutionnel. Le 28 mars, les dragons sont là, afin d'éviter des troubles et la communauté va ressentir cette lourde présence comme une punition.

Le commissaire du district est resté dans la commune pour procéder à l'installation du curé constitutionnel dans son presbytère. Le lendemain, 29 mars, les officiers municipaux SAGNE Raymond, CABOS Guillaume, BOUFFIL Jean, GUIRAUD Simon accompagnés du commissaire et précédés du baïle de la commune :

« nous nous sommes rendus dans la maison du sieur ESTADENS où nous avons pris le sieur MAILHAT curé du présent lieu et l'avons conduit devant la maison presbytériale où le nommé PIERRE, valet du sieur abbé GUYON, nous a ouvert la porte d'entrée. »

Le commissaire inspecte le presbytère qu'il trouve dans un « état moyen » et en parcourant les pièces de la maison, il s'aperçoit qu'on

« travaillait à reboucher une porte de communication entre la maison presbytérale et une autre située au levant. Il en fait la remarque et une voix dans l'autre maison a répondu que la dite porte serait bientôt finie d'être bouchée. »

Renseignements pris auprès de PIERRE, le valet de l'abbé GUYON, la maison voisine avait été achetée par le dit abbé « lorsqu'il prit la cure ».

Ces chaudes journées de l'installation du prêtre constitutionnel à Baziège eurent aussi des suites judiciaires. Le 9 juin 1793, des personnes « qui auraient joué un grand rôle dans la scène scandaleuse qui eut lieu lors de l'installation du curé constitutionnel » sont détenues dans la maison d'arrêt du district.

Mais la paix ne va pas revenir de sitôt malgré la présence des dragons. La population va être incitée à boycotter le nouveau curé. Le précepteur des enfants IZARN, un jeune clerc, va être accusé de faire du porte à porte pour convaincre les gens de ne pas avoir affaire au nouveau pasteur.

Le 31 mars, le commissaire civil est informé que trois marguilliers de cette commune ne voulaient pas continuer leur office avec un curé constitutionnel. Les marguilliers étaient chargés avec le curé du fonctionnement de la Fabrique de l'église et du secours aux pauvres. Les trois démissionnaires, François MERCIER, François LACONDE et Jean RAYNAUD ont été remplacés « en présence du curé constitutionnel MAILHAT et son avis » par François GORSSE, Jean DELARC et Jacques SAGNE.

Les baziégeois vont devoir supporter le 15^e régiment de dragons « de Noailles ». Ils devront fournir le logement, la nourriture et leur paye. Les dragons obligent les commerçants à accepter leurs assignats en paiement mais, par contre, ils refusent que la commune les paie en assignats !

Cette occupation va durer jusqu'à la déclaration de guerre « au roi de Bohême et de Hongrie », fin avril 1792 – déclaration de guerre en fait à l'Autriche.

Le 16 septembre 1792, l'assemblée communale signifie aux prêtres réfractaires de la commune et du canton, un arrêté du 26 août concernant « l'exportation » des prêtres :

« Il a été notifié à messieurs PICART, curé de Ste Colombe, BARRAU, vicaire de St Martin, POUILHE, curé de St Orens et ROSTAING, vicaire de Villèle qui habitent dans cette commune une lettre dont la teneur suit :

Le Directoire de District vient de nous faire l'envoi de la loi du 26 août dernier, relative aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté leur serment ou qui après l'avoir prêté l'ont rétracté et ont persisté dans leur rétractation. Notre ministère nous impose l'obligation de vous en informer. En conséquence, nous vous prévenons que cette loi a été affichée aujourd'hui dans notre municipalité et que d'après l'article 1, vous devez être sortis hors des limites du département sous huitaine et du Royaume dans les quinze jours, le tout à compter de ce jour. »

Le 22 septembre 1792, les prêtres Raymond ROSTAING et André PICART âgés de plus de soixante ans entendent jouir du droit que leur accorde l'Assemblée Nationale du 26 août dernier et ils désirent rester paisiblement et sans occasionner le moindre trouble dans les lieux que le département voudra bien leur assigner.

Dans le Midi, comme ailleurs, beaucoup de prêtres réfractaires vont entrer dans la clandestinité, soutenus par une association secrète l'Aa. D'autres vont s'exiler en Espagne pour la plupart et même jusqu'en Angleterre où en 1797, COLLATIER ex-

vicaire de Baziège vit à READING¹². Il est curieux que l'abbé GUYON n'ait pas été cité dans cette adresse aux curés réfractaires. Le 30 septembre, il est dans Baziège où il demande un dégrèvement d'impôts. Son grand âge, 67 ans, lui permet de jouir des mêmes avantages que ses collègues ROSTAING et PICART.

Le 20 septembre 1792, les armées françaises contiennent à VALMY l'avance des armées ennemies. La Convention se réunit, abolit la royauté et proclame la République. A partir du 1er décembre, les délibérations municipales porteront la mention « An I de la République ».

Le 23 septembre, à Baziège, ces nouvelles ne sont pas encore connues, mais pour exécuter la loi du 14 août dernier, les officiers municipaux, messieurs MAILHAT, Curé, CARRATIE, juge de paix, PUJOL, greffier du juge, BONNES greffier de la commune et régent des écoles et tous les citoyens composant la garde nationale vont prêter serment chacun à tour de rôle, la main levée sur la passion de Jésus-Christ

« ont promis et juré d'être fidèles à la Nation et de maintenir la liberté, l'égalité ou de mourir en la défendant. »

En décembre 1792, le curé GUYON « remplacé de Baziège » demande que sa pension de 500 livres lui soit payée à Toulouse où il désire fixer sa résidence.

Le 13 nivôse An II (2 janvier 1794) on apprend lors de la modification pour l'établissement de la contribution mobilière que l'abbé ROSTAING et le curé GUYON sont déportés.

En ventôse An VI, le département met en garde l'administration municipale du canton¹³ contre les prêtres réfractaires et demande une enquête. On apprend ainsi que la citoyenne MARTIN affirme

« qu'elle a chez elle le citoyen GUYON, ancien curé de Baziège, autorisé provisoirement à rester à Baziège. Cette autorisation deviendra définitive, fin thermidor, vu l'âge et les infirmités du citoyen Guyon. »

A la fin de l'insurrection royaliste de l'An II - (octobre 1799), l'Assemblée Municipale cantonale demande que les prêtres réfractaires mis en surveillance dans la commune soient arrêtés et conduits sous bonne escorte à Toulouse. L'administration locale demande que cette mesure ne soit pas appliquée à GUYON, ex curé de Baziège car :

« depuis le 24 prairial, à la suite d'une apoplexie, il est paralysé de la moitié du corps ; il lui est impossible de se lever et de s'habiller, en un mot de pourvoir à aucune nécessité de la vie sans l'aide de deux domestiques. »

L'assemblée propose, si le département exige la présence de GUYON de « l'amener au chef-lieu dans une charrette ».

En thermidor An VIII (Août 1800), on retrouve lors d'une enquête sur les lieux de culte la trace de l'abbé GUYON chez la veuve MARTIN chez qui il réside encore.

En 1801, sous le Consulat, Bonaparte signe le Concordat avec le Pape Pie VII qui ramène la paix religieuse en France. Claude Guyon, qui semble bien remis de son apoplexie, retrouve sa cure. Il est âgé de 77 ans. Il est secondé par un vicaire CAMY. Le 18 floréal An 11 - (8 mai 1803), la municipalité décide de leur donner

"annuellement une somme de 100 F pour leur tenir lieu de loyer et pour leur ameublement. " "Quant à l'ajustement de traitement proposé par le Maire, le

12 JC. MEYER - La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution

13 Les municipalités communales sont supprimées et remplacées par une administration cantonale qui gère les communes

Conseil ne se trouve pas suffisamment instruit sur le traitement positif dont ils jouissent, et vu qu'au moyen de ce traitement et des oblations qu'ils reçoivent journellement des propriétaires riches de cette commune, ils sont d'une honnête aisance. "

Le 28 pluviôse An 13 - (17 février 1805)

C'est la dernière fois qu'il est fait mention du curé Guyon dans les délibérations du Conseil Municipal de Baziège :

"Le premier prêtre (Guyon) est un vieillard octogénaire, infirme et pauvre qui a bien servi la paroisse pendant 40 ans et mérité l'estime de tous. "

Le 15 août 1806¹⁴, le curé GUYON, âgé de 82 ans, décède dans la maison MARTIN à 2 heures du soir.

Membre du bas clergé durant les Etats généraux, choisi peut-être à cause de son grand âge, il resta fidèle à son ordre tout au long des débats. Même s'il n'eut pas l'aura d'un Seyès, il n'en demeure pas moins un des éléments essentiels de cette période qui vit la chute de l'Ancien Régime et l'avènement d'un monde nouveau. Ce qui dut, plus d'une fois lui poser pas mal de problèmes de conscience. D'ailleurs, en refusant la Constitution civile du clergé, il prit nettement position. En cela, il fit preuve de courage, tous ses revenus ecclésiastiques lui furent supprimés et il devint proscrit. Rentré dans sa paroisse, il ne fut pas inquiété et même couvert, souvent, par les nouvelles autorités. Sa notoriété, sa vieillesse et son long sacerdoce, au service de tous, dans la même commune furent pour lui un sauf conduit qui lui permit d'échapper aux nombreuses purges qui décimèrent le clergé haut-garonnais. Il est, comme beaucoup d'autres, un oublié de l'Histoire qu'il contribua modestement à faire.

14 Le calendrier révolutionnaire a été aboli le 1^{er} janvier 1806

JAURÈS PHILOSOPHE?

*« L'homme ne sait pas regarder. Il ne sait pas voir. En toutes choses nous ne sommes qu'aux éléments. L'infini est devant nous. »
« Que de cerveaux de "révolutionnaires" sont encore des caves obscures, et que de cerveaux d'hommes d'État sont encore de pauvres antichambres d'intrigues et d'ambition ! »*

Jean JAURÈS

Vers Jaurès

Pourquoi Jaurès plutôt que rien? Pourquoi Jaurès plutôt qu'un autre? Il y a tellement d'auteurs et de grands hommes qui méritent le détour, voire qui supportent la fréquentation assidue de toute une vie, qu'à propos de Jaurès je me sens obligé de répondre à la double question leibnizienne du principe de raison.

Ce qui m'a conduit à Jaurès? Tout d'abord sa présence publique. Lorsqu'en 1955 j'entrai en sixième, pour me rendre depuis Saint-Juéry jusqu'au lycée Rascol, je descendais ma rue pour prendre le car avenue Jean-Jaurès. Et il m'emmenait jusqu'au terminus, à la halte des cars d'Albi, place Jean-Jaurès.

Jean Jaurès est partout dans le paysage urbain. À Albi, au lycée, devenu lycée Lapérouse, où il enseigna, à la cathédrale Sainte-Cécile où il aimait se recueillir, sur le site de la Verrerie ouvrière dont il fut l'un des plus décisifs et des plus ardents promoteurs, et dont on n'a malheureusement laissé subsister aucune trace. A Carmaux où sa statue est au centre de la ville comme au cœur des Carmausins. Mais aussi dans les bourgs, les villages et jusqu'aux moindres hameaux de la seconde circonscription d'Albi à laquelle il demeura fidèle, de Mirandol à Pampelonne, de Canzac à Monestiés, de Valdériès à Valence. Lors de ses campagnes électorales, pas un village, pas un hameau qu'il n'ait visité, transporté par le voiturier *Larmand lo Garrèl*, comme le raconte Jean Boudou dans les *Contes dels Balssas* et comme j'ai pu encore aujourd'hui en recueillir le témoignage. À pied, escorté de mineurs aux périodes chaudes, comme à Mirandol pour les élections de 1902 où l'attendaient les partisans du Marquis. Il est encore là dans les colonnes de *La Dépêche*, à qui il confia un article hebdomadaire de 1887 jusqu'à sa mort et qui depuis n'oublie pas de lui rendre hommage. Mais les échos de sa voix et sa mémoire vivante ne sauraient suffire. Il y a aussi et peut-être surtout ses textes. Lorsqu'à seize ans, à la fin de la première, je fus admis en terminale, on m'imposa quelques lectures de vacances. « *La littérature c'est fini*, me dit mon oncle, *ce qui compte maintenant c'est la philosophie.* » Je le suivis à la Bibliothèque centrale de prêt et il me mit deux livres dans les mains : le petit essai de Thierry Maulnier sur le marxisme et *De la Réalité du Monde sensible* de Jaurès.

A l'époque, qu'ai-je bien pu en comprendre? Difficile à dire. Mais suffisamment peut-être pour rendre possible la confrontation entre ce que j'en avais retenu et ce qu'on en disait, ce que j'en soupçonnais et le temps des programmes de gouvernement pour un socialisme qui revenait à l'ordre du jour dans la période de contestation politique et sociale qui suivit la fin du gaullisme.

La crise de 1968 permit à la revendication occitane, comme à beaucoup d'autres, d'éclore sur la place publique. Avec, entre autres, l'apparition de citations attribuées à Jaurès où il était question d'Occitanie et d'occitan, terminologie improbable sous sa plume et pour

son époque. Cela m'incita à me pencher sur ses écrits. Et lorsque, bien des années plus tard, on chercha des candidats pour justifier la création à l'Université de Toulouse - Le Mirail d'un D.E.A. de langue et culture occitanes, j'y allai de mon *Jaurès e Occitània* (1), tout heureux d'avoir découvert, à l'occasion des grèves des mineurs et des verriers de Carmaux, des tanneurs de Mazamet et des mégissiers de Graulhet, et l'épopée de la fondation de la Verrerie ouvrière, mais aussi la révolte des vignerons du Bas-Languedoc, un acteur politique régional de premier plan. Et même, quoique dans un autre vocabulaire que celui des années 1960, le premier homme politique d'envergure nationale à réclamer l'enseignement de l'occitan, du basque et du breton dans les écoles publiques.

Cela me donna l'occasion de me confronter à ses positions politiques. L'article I de son socialisme, c'était la décentralisation, non pas comme un principe parmi d'autres, mais comme antidote au totalitarisme. Distinguait, dans ses projets de loi sur les nationalisations, propriété et gestion, il ne confondait pas nationalisation et étatisation, proposant, pour les mines par exemple, une administration tripartite: un tiers de représentants de l'État, un tiers de représentants des travailleurs, un tiers de représentants des usagers, trois-quarts de siècle avant les étatisations mitterrandiennes de 1982. Et jamais il n'accordait une confiance absolue ni au prolétariat dans son ensemble, ni à ses organisations coopératives ou syndicales, qu'elles fussent nationales, de branche ou d'entreprise. Il pouvait y avoir un égoïsme de classe, et même parmi les socialistes des « *canailles* ». Le socialisme n'était jamais le dernier mot de tout, mais bel et bien la démocratie. Enfin un langage que je pouvais entendre ! Mais qui suscitait inmanquablement en moi une autre question. Comment Jaurès pouvait-il demeurer dans l'ombre tutélaire de Marx sous laquelle persistaient à le placer les historiens engagés de la *Société d'études jaurésiennes* (2) qui, outrepassant la précautionneuse distinction weberienne entre le savant et le politique, s'en étaient rendus usufruitiers?

Ce n'est qu'alors que je me replongeai dans la thèse de philosophie de Jaurès. Chapitre par chapitre, je pouvais cette fois en suivre tous les développements ; mais, encombrée qu'elle était à mes yeux de notions telles que Dieu, l'âme, la conscience, le moi, la sensation, que la philosophie universitaire française contemporaine réprouvait à plus d'un titre, le point central de l'œuvre m'échappait, si tant est, comme le dit Bergson, qu'un philosophe ne dit jamais qu'une seule chose, qu'il n'arrête pas de retrouver selon ses rencontres et de décliner selon ses sujets.

Le Dieu de *La Réalité du Monde sensible*, n'était-il qu'un concept parmi d'autres, le dieu des philosophes, vilipendé par Pascal, dont les philosophes contemporains faisaient de plus en plus l'économie ou la critique? Mon retournement, ce fut cette simple et immédiate évidence: que serait un Dieu dont la place ne serait pas centrale ? Le Dieu de Jaurès, idéal plus qu'idéal, critère de toute réalité pour tous les hommes, y compris les plus simples, était à la fois pleinement réel et pleinement opérant. L'âme et les idées, le moi, l'espace et les sensations n'étaient réels qu'en lui, les choses et les êtres étaient suspendus à lui comme le monde supralunaire au moteur immobile d'Aristote. C'était donc à partir de Dieu, et en remontant sans cesse à lui, qu'il fallait essayer de tout comprendre. *De la Réalité du Monde sensible* était bel et bien une œuvre théocentrique.

Jaurès, plus chrétien et plus croyant que Pascal, du moins en philosophie? A l'encontre de toutes les idées reçues sur le XIX^e siècle philosophique français, présenté comme le champ d'affrontement exclusif entre un positivisme scientifique et conquérant et un spiritualisme bien pensant et politiquement conservateur, une métaphysique aussi inattendue de la part du futur grand leader socialiste et internationaliste, cela n'allait pas être facile à faire accepter.

Si l'on excluait une brusque illumination, une révélation prophétique, par quelles médiations humaines, littéraires ou philosophiques, Jaurès avait-il pu être conduit à signer une pareille théodicée, aussi intempestive en cette dernière décennie du XIX^e siècle? Ne m'étais-je pas laissé emporter par l'enthousiasme de Jaurès? On sait qu'au sens étymologique, l'enthousiasme (du grec *enthusiasmos*, de *theos*, dieu) c'est le transport divin...

Professé en 1882-1883, lors de sa seconde année d'enseignement au lycée d'Albi, devenu Lapérouse, son cours de philosophie dont la copie par Louis Rascol, effectuée en 1931-1932, est conservée dans notre lycée, pouvait servir de preuve ou de contre-épreuve. Max Bonnaïfous en révéla l'existence en 1937 dans l'avant-propos au tome VII de son édition des *Œuvres* de Jaurès. Mais après lui les spécialistes n'en exhumèrent rien qui puisse me conforter dans ma lecture de *La Réalité du Monde sensible*, bien au contraire. S'inspirant de Kant et des philosophes des Lumières, Jaurès s'y montrait, annonçaient-ils, très rationaliste et très critique envers la religion. Jamais il n'aurait été aussi proche du matérialisme ! Resté inédit, l'avait-on vraiment lu?

Alors qu'une analyse *ex abrupto* de *La Réalité du Monde sensible*, pour aussi fidèle qu'elle fût, risquait de manquer d'étayage doctrinal et historique, une édition critique et une analyse philosophique de ce cours ne constitueraient-elles pas un travail plus conforme à la méthode scientifique et à la biographie de Jaurès, certainement plus facile à faire admettre?

Pouvais-je alors me douter que cela allait être une véritable course d'obstacles? D'abord pour l'accès aux cahiers de la copie de Louis Rascol. Ancien élève et ancien professeur du lycée, on me permettait certes de la consulter, mais interdiction de la photocopier ou de la transcrire sur place. Trois ans de démarches (1988-1891), et deux lettres par voie hiérarchique au Ministère de l'Éducation nationale, n'y furent pas de trop. Avant que son service juridique ne me donne un sésame en l'espèce de trois ou quatre pages d'attendus en bonne et due forme: il était inadmissible que, concernant le texte d'un auteur tombé dans le domaine public, un cours étant par ailleurs une parole publique, on m'interdise la transcription et la reproduction.

L'interdiction n'était pas due, comme on aurait pu le penser, à un problème de conservation. Lorsque le proviseur d'alors obtempéra enfin à l'injonction ministérielle, je m'attendais tout naturellement à ce qu'il me fixe les conditions d'accès au document et de reproduction, mais quelle ne fut pas ma surprise ! Il me tendit les deux cahiers manuscrits de Louis Rascol sans autre forme de procès et je repartis avec, preuve manifeste qu'il n'avait aucune idée de leur valeur historique unique. L'interdiction venait de plus haut! Pour la même période, et dans les publications qui s'en sont suivies, d'autres chercheurs se confondaient en remerciements pour toutes les facilités d'accès au document dont ils avaient pu bénéficier. Mais pas question qu'un électron libre comme moi, non encarté, même pas universitaire - c'est pour dire! -, accède à ce texte. *Le Nom de la rose*, version 1991...

Ce document, à ne pas laisser en libre accès, que pouvait-il bien contenir de délicat ou de dangereux à dévoiler? Les philosophes des Lumières y brillaient par leur absence. Kant y était abondamment cité par le jeune professeur, mais comme son adversaire privilégié et jamais démenti. Dieu n'y était jamais invoqué et justifié, ce qui est le propre d'une théodicée, comme dans *La Réalité du Monde sensible*. Mais la religion y était toujours définie de manière positive. Les preuves de l'existence de Dieu étaient réfutées, mais qu'en

déduire, sinon que Dieu n'est pas de l'ordre du raisonnement ? D'autant que, tant du point de vue métaphysique comme moral, Jaurès écarte le panthéisme naturaliste, celui qui confond Dieu et le monde, et s'y réclame du christianisme évangélique ! Sa philosophie de 1882 est une métaphysique de la Substance, ce qui ne dira peut-être pas grand-chose aux non philosophes, mais l'idée en est simple à expliquer. Pour que les divers phénomènes et que les êtres innombrables qui peuplent l'univers entrent en relation, il faut admettre l'existence d'une substance englobante au sein de laquelle ils puissent coexister et entrer en relation. Ce n'est pas encore Dieu mais ça y ressemble ! Comme Jaurès l'a écrit à son ami Charles Salomon, ce cours qu'il dicte et que, dit-il, il teste non sans mal auprès de ses élèves, est la préparation de sa future *Réalité du Monde sensible*.

Pour la constitution du jury de ma soutenance de thèse, en mai 1996, Lluís Sala-Molins, mon directeur de thèse, ancien titulaire de la chaire de philosophie politique à la Sorbonne, ne réussit à convaincre aucun de ses collègues philosophes, de l'université de Toulouse-Le Mirail ou d'ailleurs, de siéger au jury. Jaurès philosophe ? Inconnu au bataillon. Les deux historiens devant lesquels j'eus à comparaître, fort peu intéressés par Jaurès, se préoccupèrent davantage de défendre leurs confrères et maîtres. Accuser des universitaires de faux et d'usage de faux, comme cela ressortait de mon travail, même si ce n'était pas dit en ces termes juridiques, cela ne se fait pas ! Jaurès devait rester l'un des pères incontesté et incontestable de la laïcité, aux antipodes de toute affirmation et de toute préoccupation religieuse.

A l'issue de la soutenance, Lluís Sala-Molins, lui-même fort peu en odeur de sainteté pour ses publications sur les traités de l'Inquisition et son ouvrage sur *Les Misères des Lumières* (3), m'encouragea à en reprendre les deux tomes, à les condenser et à les publier en un seul volume pour forcer mes censeurs au débat public. Après une période compréhensible de résilience, et un projet enfin à la hauteur du personnage et de l'enjeu, c'est ce à quoi je parviens enfin aujourd'hui.

Pensée et action

Mon premier sujet de thèse, déposé en 1984, était *L'unité de la théorie et de la pratique chez Jaurès*. Je n'étais pas le premier à être fasciné par cet aspect du personnage. « Jaurès je vous aime, parce que chez vous l'acte suit toujours la pensée » lui lança Jules Guesde, en plein débat public. « La nature de Jaurès c'est l'action. Il est toujours prêt à couronner la pensée par l'accomplissement », reconnaissait Trotsky, très loin de partager ses positions politiques. Je parlais de la terminologie en usage à la *Société d'études jaurésiennes*, alors que Jaurès ne parlait jamais de théorie et de pratique, mais de pensée et d'action, de fini et d'infini, d'âme et d'espace, de matière et de sensation, de Dieu et du monde, de bien et de mal, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Le marxisme « indépassable » me bouchait l'horizon.

On a toujours affirmé que la politique de Jaurès restait incompréhensible sans la prise en compte de sa philosophie. Comme Max Bonnaïfous : « La pensée de Jaurès ne se fractionne point. Il n'y a pas de cloison étanche entre sa métaphysique et ses doctrines politiques et sociales. [...] Pour Jaurès, l'entreprise philosophique est une propédeutique indispensable à l'action politique. » Ou comme Madeleine Rebérioux : « Sa thèse principale sur *La Réalité du Monde sensible*, apparemment sans relation avec la vie politique, en constitue en fait, pour une grande part, le substrat philosophique : la politique sera aussi la médiation de la philosophie dans le monde. »

Mais aussitôt dit, aussitôt oublié. On ne s'intéressait plus qu'à l'homme politique, en ne gardant de son passé philosophique que l'anecdotique et l'événementiel : l'École normale supérieure, l'agrégation, Bergson le condisciple et rival, le professorat à Albi puis à Toulouse, la soutenance de thèse en Sorbonne. Sans jamais entrer en dialogue avec ses textes philosophiques, mais en lui collant des étiquettes inappropriées qui ne pouvaient que servir de repoussoir : monisme, panthéisme, ontologie... Pire, en écartant les curieux par l'évocation du manque d'intérêt et d'originalité de sa pensée métaphysique, comme Madeleine Rebérioux, déclarant : « *Sa thèse principale, De la Réalité du Monde sensible (1891), ne révèle pas une philosophie particulièrement neuve ou audacieuse.* »

Elle distinguait deux périodes radicalement opposées dans sa vie et dans son œuvre : un Jaurès « *petit - bourgeois* », cousin de deux vice-amiraux, jeune universitaire croyant encore en la métaphysique, politiquement républicain, voire proche des radicaux - ce qu'il n'a jamais été - et un Jaurès socialiste « *conséquent* », après sa découverte de Marx, partisan exclusif de la lutte des classes, et faisant du prolétariat le « *dieu de l'histoire* ». Elle plaquait ainsi sur Jaurès la notion discutée et discutable de la « *coupure épistémologique* » qu'Althusser appliquait à Marx en distinguant radicalement le jeune humaniste, hégélien et feuerbachien des manuscrits de 1844 et l'économiste « *scientifique* » du Capital. Et dans le plus pur style de l'idéologie et de l'esthétique du réalisme socialiste, elle présentait l'élection de Jaurès à Carmaux en janvier 1893 comme ses « *noces avec le prolétariat* » ! Élu des mineurs qui lui confèreraient l'onction prolétarienne, Jaurès entrerait ainsi à jamais dans l'histoire du mouvement ouvrier...

François Mitterrand, plus politique et moins idéologue, était plus clairvoyant lorsqu'il écrivait dans la préface à *Demain Jaurès* de Michel Bataille : « *Jaurès, ce n'était pas le marxisme plus quelque chose - Je ne sais quelle coloration française rendant la théorie plus avenante, plus souriante, plus bariolée... Jaurès, c'est la plus profonde tradition nationale, poussant ses racines occitanes jusqu'aux Cathares. C'est la «évolution française, son élan d'universalité, ses mots d'ordre : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Vient ensuite - et elle n'est pas négligeable - l'assimilation du marxisme, « algébrique », dit Jaurès, moyen de maîtriser dans ses conséquences et de comprendre dans son mécanisme ce phénomène nouveau, l'essor industriel du XIX^e siècle. Rien de moins, et c'est énorme, mais rien de plus : un instrument. Précieux. Indispensable. Un outil au service de l'essentiel : la libération de l'homme.* » (1977).

Encore prêtait-t-il trop au marxisme. Jaurès avait ses propres conceptions de l'économie, de la société et de l'histoire, qui n'ont certes pas manqué d'évoluer en un tiers de siècle mais qui révèlent néanmoins de solides constantes, nullement mieux exposées que dans *L'Armée nouvelle* ou son *Histoire socialiste de la Révolution française*. La première histoire marxiste de la Révolution française, entonnèrent en cœur tous les marxistes de la chaire, oubliant que si Jaurès s'y réclame de Marx, il place Michelet et l'idéal au-dessus de Marx et Plutarque, exaltant le rôle de l'individu détaché de toutes les contingences, encore au-dessus de Michelet. Alors que c'est contraire une vaste mise à l'épreuve de ce qu'il appelle de manière parfaitement distanciatrie le « *matérialisme économique* ».

L'abstraction théorique marxiste y est dénoncée : « *Isolé le mouvement économique n'est qu'une abstraction, et jamais je n'ai ressenti plus vivement qu'en étudiant à la même date l'action si différente de l'Allemagne et de la France, la préparation révolutionnaire de celle-ci et l'inaptitude révolutionnaire de celle-là, à quel point il serait dangereux de*

considérer le matérialisme économique comme une explication adéquate de l'histoire. » En ajoutant: « le recours pur et simple aux thèses du « matérialisme économique » serait ici trop commode. »

Pour lui « *le mérite décisif de Marx, le seul peut-être qui résiste pleinement à l'épreuve de la critique et aux atteintes profondes du temps, [c'est] d'avoir rapproché et confondu l'idée socialiste et le mouvement ouvrier.* » Mais ce coup de chapeau n'est qu'un prélude aux plus vives critiques. La croyance de Marx en « *la prise de pouvoir révolutionnaire par le prolétariat [...], tout entière, et en quelque sens qu'on la prenne, elle est surannée.* » On ne va pas à la démocratie par la dictature et on ne fait pas des hommes avec des automates. « *Le Manifeste du parti communiste de Marx et d'Engels fait encore partie de la période d'utopie. [...] Il rétrograde au-delà de Babœuf. [...] Ce qui frappe surtout dans le Manifeste, ce n'est pas le chaos du programme, qui pourrait encore se débrouiller, c'est le chaos des méthodes.* » « *Marx se trompait. Ce n'est pas du dénuement absolu que pouvait venir la libération absolue.* »

Sa fameuse formule sur les prolétaires qui n'ont pas de patrie ? Une « *boutade* » irresponsable, « *hargneuse et étourdie* », un « *sarcasme* », « *un exemple de plus de cette outrance de sarcasme et de ces ricanements de politique qui furent le vice d'un vigoureux esprit, travaillé d'ailleurs, malgré son habitude tranchante, par d'insolubles contradictions.* »

Jaurès a non seulement une philosophie de l'histoire mais une philosophie tout court, avec tout ce qu'elle comporte de « *métaphysique et de morale* », comme l'on disait à l'époque, mais aussi sa psychologie, sa logique, son esthétique, sa théodicée... Mais, comme l'affirmèrent Deleuze et Guattari, si philosopher c'est créer des concepts, alors Jaurès n'est pas philosophe. Si philosopher c'est, comme Bergson, faire une carrière universitaire, ou si, comme Luc Ferry, récent ministre de l'Éducation au faite des honneurs médiatiques et politiques, c'est méditer sur *Une vie réussie*, alors Jaurès n'est pas un philosophe.

Nous sommes habitués à ce que, depuis Kant, les philosophes soient surtout et avant tout des philosophes fonctionnaires, des professeurs. Comme Socrate, Jaurès essaye de vivre ses idées dans la cité. Comme Platon il s'implique dans la vie politique. *Primum vivere, deinde philosophari*. Pour comprendre quel genre de philosophe il est, il faut renverser la formule: *Primum philosophari, deinde vivere*. Pour Jaurès, tout autant que pour les philosophes antiques qui ne se contentaient pas de professer *ex cathedra* mais qui s'efforçaient de faire de leurs idées leur règle de vie. Tel Diogène dans son tonneau ou encore Pythagore ou Plotin au milieu de leurs disciples.

Alors, philosophe à la manière antique, ou saint laïque, comme le considérerait Léon Blum? La mort, la sienne, c'est un destin pressenti mais totalement assumé, près de vingt ans auparavant, lors de la grève des verriers de Carmaux de 1895: « *Un jour viendra peut-être où nous serons abattus précisément par un de ceux que nous voulions affranchir... Qu'importe! L'essentiel est que nous fassions œuvre d'homme, avant d'être couché à jamais dans le silence et dans la nuit.* » Si bien que, comme Lucien Naves, on a pu parler à son propos de passion au sens christique du mot.

Scandale et négation

On n'imagine pas un saint proclamant sa sainteté, et commettant par là le péché d'orgueil. Mais on peut se dire théologien ou « *théologien laïque* », comme l'a fait

Jaurès. Et véritablement l'être comme il l'a été de par ses écrits, ce qui n'a pas manqué de le mettre dans une position inconfortable dans un temps où le politiquement correct laïciste et positiviste poussait à l'anticléricalisme, voire à l'athéisme et au matérialisme. Car si l'on ne s'est jamais intéressé de manière bien sérieuse aux écrits métaphysiques et moraux de Jaurès, ils ont par contre par deux fois suscité le scandale, une fois de son vivant et une fois après sa mort, et à chaque fois pour des motifs religieux. La première fois en 1901, à la suite de la communion solennelle de sa fille Madeleine à Villefranche d'Albigeois, la seconde fois lors de la célébration du centenaire de sa naissance, par la publication dans la grande presse d'extraits d'un manuscrit inédit.

En 1901, Urbain Gohier, ex-nationaliste passé au dreyfusisme, anticléricaliste véhément et ennemi juré de Jaurès, cherchant des preuves écrites de la duplicité de Jaurès en matière religieuse, croit les trouver dans sa thèse principale et entame contre lui une virulente campagne de presse dans *L'Aurore*.

« Voici donc un document écrit : De la Réalité du Monde sensible, par Jean Jaurès, docteur ès lettres, chargé de cours de philosophie à la faculté des lettres de Toulouse, édité à Paris, chez Félix Alcan, 1891. [...] Parcourons le volume. [...] Évidemment ce charabia « philosophique » ne signifie pas grand-chose. Le seul but de l'auteur est de répéter le mot Dieu dix fois dans la page. [...] Ayant publié, en 1891, trois cent soixante-dix pages sur ce ton, avant baptisé ses enfants avec l'eau du Jourdain, repoussé la laïcisation des hôpitaux de Toulouse, envoyé sa femme au confessionnal et sa fille à la Sainte Table, M. Jaurès écrit tranquillement (Petite république, 12 octobre 1901, 1^{re} col., 18^e ligne) : « Je suis, depuis l'adolescence affranchi de toute religion et de tout dogme. »

Voilà l'homme.

Il est libre penseur. Jugez un peu de ce qu'il écrirait s'il avait de la religion ! »
L'affaire ne s'arrête pas là. Le 21 juillet, le Comité général du Parti socialiste, « vu la défection du citoyen Jaurès relative à la première communion de sa fille », est saisi d'une motion des délégués du Parti ouvrier révolutionnaire socialiste demandant « des explications au citoyen Jaurès et, au cas où elles ne seraient pas satisfaisantes, de le relever de toute délégation pouvant engager le parti socialiste. »

Jaurès se défend comme il peut. Dans *La petite République socialiste* et devant les membres du parti. Il invoque un contrat moral avec sa femme, lors de leur mariage, en matière de pratique religieuse, mais celle-ci, ne se reconnaissant pas dans ses propos, les lui reproche vivement. Ne cédant rien sur le fond (il rééditera sa thèse sans changement l'année suivante), il lance cet avertissement à la militance :

« Prenez garde ! Si vous voulez interdire la propagande de libre pensée à tous ceux qui ont rencontré autour d'eux la formidable tradition religieuse et qui ont ménagé les scrupules individuels des consciences, vous allez rayer de la vie les plus grands des combattants de la libre pensée au dix-neuvième siècle. Le carnet de Michelet, récemment publié, contient les frais du baptême de son enfant. Quinet, sur la tombe de sa mère, à la libre foi calviniste, a voulu lire lui-même les prières liturgiques, pour créer entre le cœur maternel et le sien une sorte d'unité suprême qui dominât la mort. Les petits-fils de Hugo ont été tenus sur les fonts baptismaux, vous savez par qui : je ne le nommerai point à côté de ces hommes. Et enfin, près dit grand Littré, sa femme et sa fille catholiques attestaient la tolérance du

philosophe. »

Libre pensée ne signifie pas athéisme. Pour éviter la confusion, Jaurès parlera de « *pensée libre* »...

En janvier 1960, après le vote des lois Debré accusées de faire la part trop belle à l'enseignement libre. *L'Express* publie en bonnes feuilles des extraits d'un manuscrit autographe de Jaurès, jusqu'alors inédit et paru l'année du centenaire sous le titre *La Question religieuse et le socialisme*. Cela vaut à l'hebdomadaire un courrier des lecteurs aussi abondant que partagé, ainsi qu'un « *Bloc-notes* » de François Mauriac.

« *Que faut-il pour que l'humanité, en brisant les théocraties, puisse garder cependant vivant et agissant en elle l'esprit du Christ ? Il faut qu'elle comprenne tout entière la grandeur religieuse de l'humanité.* »

« *Devant les travailleurs dont la pensée est enfermée jusqu'ici entre les quatre murs de l'usine, déclare-t-il, nous voulons rouvrir les grands horizons où les peuples primitifs respiraient le souffle de Dieu* ». Parce qu'« *en dehors de la vie mystique toute vie n'est que misère et que mort.* »

Ces paroles sont bien de Jaurès, dans un écrit où il se propose ni plus ni moins qu'une *Imitation de Jésus-Christ*. Non plus dans le cadre d'une civilisation agropastorale comme au temps du Christ mais au siècle du développement de la grande industrie et de la montée du prolétariat. Madeleine Rebérioux, invoquant les théologiens du Vatican et de la congrégation de Jésus excommuniant Jaurès - c'est la grande époque du dialogue entre chrétiens et marxistes -, s'emploie à rassurer les membres de la très laïciste *Société d'études jaurésiennes*. « *Prédisposition de l'âme au mysticisme, je n'en trouve chez Jaurès d'autre trace que parfois un vocabulaire poétique* » écrit-elle. « *Profondément idéaliste* », si Jaurès proclame « *la réalité de Dieu et l'immortalité de l'âme [...], ce Dieu n'est plus celui des chrétiens.* » Lorsqu'il nomme Dieu, « *pourquoi se référer au christianisme plutôt qu'à telle autre religion* » ? N'évoque-t-il pas la montée de l'Islam dans l'un de ses discours ? Pour lui, Jésus « *ne serait qu'un personnage historique* », et sa fidélité au Dieu du catéchisme, qu'un attachement à une tradition d'enfance, perpétuée par amour filial et conjugal. Une fois de plus l'histoire s'expliquerait par les femmes...

Dans sa thèse, poursuit-elle, « *Dieu n'est finalement pas défini autrement que le concept de l'un* », alors que Jaurès n'emploie que celui d'unité. Ne voit-on pas toute la différence ? et c'est un « *effritement de l'être qui fonde la réalité du monde sensible* ». Comme si l'on pouvait fonder quoi que ce soit sur un effritement ! « *Mais qu'est-ce que ce dieu qui n'est que l'Être ? On ne sait pas ce que c'est. Est-ce l'humanité ?* » s'interroge-t-elle.

Cela aurait fait sourire le vieux Parménide - qu'y a-t-il en dehors de l'être ? Et aurait catastrophé ou rendu hilare tous les mystiques. De saint Augustin à maître Eckart et à saint Jean de la Croix, l'Être, avec une majuscule, c'est ainsi qu'ils nomment Dieu. Et c'est seulement ainsi que Dieu se nomme : « *Êhiè ashèr èhiè* » (Exode 3, 14), que la Vulgate traduit par « *Ego sum qui sum* », « *je suis celui qui suis* » ou « *qui serai* », ou « *que je serai* », selon nos modernes traducteurs. Si Dieu est bien l'Être chez Jaurès, et « *l'être infini* », il est aussi « *la conscience infinie* », « *l'Absolu* », l'union de l'acte et de la puissance et de tous les contraires, « *l'Acte* » sans lequel n'existeraient ni aucun acte ni aucune puissance. A

quand une thèse sur les noms de Dieu chez Jaurès ?

Il suffisait à Madeleine Rebérioux d'ouvrir *De la Réalité dit Monde sensible* pour avoir une réponse circonstanciée et précise à toutes ses questions. C'est un gigantesque commentaire de la parole de saint Paul, citée deux fois: «*In Deo vivimus, movemur et sumus* », « *En Dieu nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes.* » Et Dieu n'y est pas seulement « *l'ordre et l'harmonie des choses* », comme l'affirme Leibniz, mais « *c'est Dieu qui est, pour l'homme le plus simple, la mesure et l'essence de la réalité.* »

Jaurès n'aurait pas recours à la notion de création. Pouvait-il l'utiliser de manière plus large et plus grandiose que lorsqu'il évoque « *l'acte éternel de création par lequel Dieu s'exprime dans le monde et appelle le monde à soi* »? Dieu crée non par besoin, mais par surabondance. Parce qu'il est l'infini et qu'il a un désir infini de se donner. Ne se contentant pas de la perfection toute faite, il associe l'homme à « *son pèlerinage de la perfection* ».

Son Dieu serait tout sauf un dieu personnel. Allons donc ! Chez lui Dieu est le Moi des moi. Il donne le moi à l'homme. Et ce n'est que grâce à lui que nous pouvons dire moi. Il n'est pas seulement accessible au cœur, mais aux sens: « *Nos sens saisissent Dieu comme notre esprit : notre raison le touche, et nos yeux le voient.* » Et « *c'est vraiment Dieu lui-même que nous écouillons tout bas et que nous entendons dans la silencieuse parole des nuits.* »

« *Dans ma pauvre tête fatiguée, il y a Dieu* » écrit-il. Son Dieu est un Dieu de compassion et de miséricorde. A tel point que même la foi de Pascal est renvoyée à ses limites. Le pari n'y est pas entre l'abîme et Dieu, car l'abîme n'est pas hors de Dieu. Mystère insondable de la création, Dieu ouvre en lui l'abîme...

A la veille de son adhésion militante au socialisme, sa thèse n'est pas seulement un pensum universitaire et une spéculation gnostique mais une œuvre drastique, en réaction contre le siècle:

« *Il semble qu'il y ait en France, depuis deux générations, une sorte d'abandon d'esprit et une diminution de virilité intellectuelle. On veut se plaire aux choses ou aux apparences des choses beaucoup plus que les pénétrer ou les conquérir. Dieu, l'univers, l'infini sont devenus des formules littéraires qu'aucune pensée forte ne remplit. Il y a à l'heure actuelle, comme un réveil de religiosité, on rencontre partout des âmes en peine cherchant une foi, à moins que ce ne soit des plumes en peine cherchant un sujet. On n'a besoin de croire, paraît-il ; on est fatigué du vide du monde, du néant brutal de la science: et on aspire à croire... quoi ? quelque chose, on ne sait ; et il n'y a presque pas une de ces âmes souffrantes qui ait le courage de chercher la vérité, d'éprouver toutes ces conceptions et de se construire à elle-même, par un incessant labeur, la maison de repos et d'espérance. Ainsi on ne voit que des âmes vides qui se penchent sur des âmes vides comme des miroirs sans objet qui se réfléchiraient l'un l'autre. On supplée à la recherche par l'inquiétude ; cela est plus facile et plus distingué. Ou, si l'on a besoin d'une formule, on va la demander pour un moment à quelque mystique du Moyen âge, comme ces paresseux imaginatifs qui, n'ayant point la force d'extraire de la terre des richesses nouvelles, essaient de retrouver sous les flots les trésors dormants des antiques naufrages.* »

Et elle commande sa propre action et son propre engagement: « *C'est une ère*

d'impuissance raffinée et de débilité prétentieuse qui ne durera pas; la conscience humaine à besoin de Dieu et elle saura le saisir malgré les sophistes qui n'en parlent que pour le dérober : la société humaine a besoin de justice fraternelle et elle saura y parvenir malgré les sceptiques attendris qui ne demandent qu'une chose à la douleur universelle : un reflet de mélancolie douce sur leur propre bonheur. »

Il ne faudrait pas en déduire qu'il entre en socialisme comme on entrerait en religion, et moins encore, comme l'a fait Vincent Peillon, l'amalgamant à Durkheim, qu'il propose une religion du socialisme. Ce serait en faire un idolâtre. *Jean Jaurès et la religion du socialisme* (4), le titre même de son ouvrage est un grave contresens. Ce n'est pas le groupe social, le gros animal dont parlaient Platon et Simone Weil, même idéalisé sous la forme du socialisme, que Jaurès propose à l'adoration des foules.

La religion est l'alpha et l'oméga du socialisme. Elle en est l'origine, ce qu'il démontre avec Luther dans sa thèse secondaire à propos du socialisme allemand. Luther, « un théologien non un philosophe » : « *Luther ne visait donc pas aux choses terrestres et à la réforme de l'ordre civil : néanmoins, inconsciemment et malgré lui, il bouleversait par ses doctrines l'ordre présent de la Germanie. La terre est dans le ciel et comme mêlée au ciel. Celui qui renouvelle le ciel, rénove la terre.* » On ne saurait mieux dire.

Et ce n'est qu'après avoir échappé à l'exploitation et à la misère grâce à la justice, idéal judéo-chrétien, ne cesse de répéter Jaurès, que le socialisme est appelé à faire régner entre les hommes, que l'homme deviendra enfin libre de se pencher sur les grandes questions de la vie et de la mort auxquelles seule la religion peut répondre.

« En restituant à beaucoup d'hommes la vie même, il leur restituera le sens de la vie et de Dieu. En substituant la justice aux âpres conflits de la force, en faisant du droit qui est une fume de Dieu l'hôte familier des sociétés humaines, il rendra Dieu présent à toutes les âmes humaines réconciliées. C'est le socialisme qui ouvrira la société réfractaire et dure à l'influence pénétrante de l'idée religieuse. Il ne créera pas la religion, mais il mêlera la religion à la vie même, et si j'ose dire aux fibres de l'humanité. »

Que ses pensées sur Dieu et ses préoccupations religieuses l'aient accompagné tout au long de sa vie, ses écrits et ses confidences amicales le prouvent, tout comme ses déclarations publiques. Nous ne citerons que la plus éclatante, faite en 1910 à la tribune de la Chambre, face à ses adversaires conservateurs et cléricaux, dans son plus célèbre discours « *pour la laïque* », et inscrite au *Journal officiel de la République française* :

« Voulez-vous me permettre de vous dire toute ma pensée ? Je vous la dis sans embarras : je ne suis pas de ceux que le mot Dieu effraye. J'ai, il y a vingt ans, écrit sur la nature et Dieu et sur leurs rapports, et sur le sens religieux du monde et de ta vie, un livre dont je ne désavoue pas une ligne, qui est resté la substance de ma pensée. Au risque de vous surprendre, je vous dirai que j'en ai fait il y a peu de temps une seconde édition, et que je n'y ai fait aucun changement. »

Même s'il ne pouvait pas faire état systématiquement de sa pensée religieuse, alors qu'il travaillait à l'unité de tous les socialistes et que l'heure était au combat anticlérical, nulle contradiction chez lui entre sa croyance et son engagement. Car les vrais chrétiens ne sont pas forcément ceux qui se proclament tels : « *Être chrétien au vrai sens du mot, c'est reconnaître toujours le caractère sacré qui est dans l'homme et conformer toujours sa*

conduite à cette idée. Tous ceux qui, s'imaginant d'être chrétiens, ne travaillent pas à faire reluire la dignité qui est dans l'homme, à dissiper son ignorance, à briser son égoïsme, par l'exemple du désintéressement, à réaliser dans les sociétés humaines cette égalité parfaite qui est la reconnaissance pratique de la valeur de l'homme, tous ceux-là prennent l'ombre pour le corps et se trompent eux-mêmes. Un jour viendra-t-il où les hommes se fatigueront de la vanité des paroles, et où ils feront de la fraternité qui est inséparable de la justice, une réalité quotidienne ? »

Et Dieu n'est pas forcément là où l'on croit :

« S'il fallait opter, c'est pour les ouvriers socialistes que j'opterais. Car je serais sûr, au fond des revendications d'absolue justice, même quand elles se croient matérialistes et athées, de retrouver Dieu, tandis que dans les affirmations verbales et égoïstes de Dieu et de l'âme, prodiguées par les conservateurs hypocrites, il n'y a ni la justice ni Dieu. Même si les socialistes éteignaient un moment les étoiles du ciel, je veux marcher avec eux dans le chemin sombre qui mène à la justice, étincelle divine, qui suffira à rallumer tous les soleils dans toutes les hauteurs de l'espace. »

L'abîme et l'amour

Si nous nous arrêtons à cette relecture de Jaurès, déjà passablement iconoclaste par rapport à sa panthéonisation et à sa récupération partisane, nous en resterions au monde des idées dont parlait Platon et il nous manquerait la dimension de la foi. Car si la foi sans oeuvre est morte, comment imaginer une oeuvre et une action telles que celle de Jaurès, sans une foi à soulever des montagnes ?

J'opposais tout à l'heure Jaurès et Pascal, Pascal qui nous fait choisir entre Dieu et l'abîme et Jaurès pour qui l'abîme est en Dieu. Fuyant l'abîme du monde, s'interdisant même la pratique des sciences et de la philosophie, Pascal se réfugie et cherche son salut en Dieu. J'ose affirmer que Jaurès se montre plus croyant que lui. D'abord en philosophie, car son Dieu n'y est pas seulement celui des philosophes, mais celui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et comme on sait celui de Jésus. Mais aussi concernant les œuvres. Pascal, sinon par son apologétique, avait-il tellement le souci de sauver les autres ?

Toute l'action de Jaurès suppose le plus vif sentiment de l'abîme, l'abîme dans lequel, selon saint Paul gémit la création : abîme physique, abîme social, moral.

Très tôt, lors de l'une de ses premières montées en train vers Paris, c'est la découverte de l'abîme de l'ignorance, lorsque, jeune étudiant, il partage son compartiment de train avec un groupe d'ouvriers :

« Figurez-vous que j'ai, fait route avec les délégués ouvriers de la Haute Garonne, qui allaient profiter des tout derniers jours de l'Exposition ; ces braves gens, qui sont artistes, ont égayé le voyage par des chœurs ou par des chansonnettes comiques. Je m'amusais un peu de leur curiosité ; tous, naturellement, étaient démocrates et ils éprouvaient une sorte d'émotion à se dire qu'ils allaient voir le théâtre des grandes révolutions. Quand nous sommes arrivés le soir vers les six heures à la gare d'Orléans, il faisait sombre ; un des ouvriers met la tête à la portière et, me montrant une des hautes cheminées qui se dressaient çà et là : « C'est la colonne de Juillet ? » me demanda-t-il d'un air pénétré. »

Dans les rues de Paris - un passage de *L'Armée nouvelle* digne du *Tous contre un* de

La Boétie -, c'est le sentiment angoissant de la distance entre la pesante réalité de l'oppression politique et sociale et la résignation de ceux qui en sont les victimes :

« Je me souviens qu'il y a une trentaine d'années, arrivé tout jeune à Paris, je fus saisi un soir d'hiver, dans la ville immense, d'une sorte d'épouvante sociale. Il me semblait que les milliers et les milliers d'hommes qui passaient sans se connaître, foule innombrable de fantômes solitaires, étaient déliés de tout lien. [...] Je ne leur voyais pas de chaîne aux pieds, et je me disais : Par quel prodige ces milliers d'individus souffrants et dépouillés subissent-ils tout ce qui est ? Je ne voyais pas bien : la chaîne était au cœur ; mais une chaîne dont le cœur lui-même ne sentait pas le fardeau ; la pensée était liée, mais d'un lien qu'elle-même ne connaissait pas. La vie avait empreint ses formes dans les esprits, l'habitude les y avait fixées ; le système social avait façonné ces hommes, il était en eux, il était, en quelque façon, devenu leur substance même, et ils ne se révoltaient pas contre la réalité, parce qu'ils se confondaient avec elle. »

C'est que la société se meut sur un « abîme de douleurs » qu'elle feint d'oublier, comme, toujours dans *L'Armée nouvelle*, dans cette prosopopée goyesque placée dans la bouche de Rousseau: *« Ah! si l'on pouvait sortir de ce triste chaos, de cette société inégale et factice, de cette cohue de visages blémis de misère, ou fardés d'orgueil, ou crispés d'envie! Si l'on pouvait en finir avec toutes les fausses joies glissant sur un abîme de douleurs, avec toute cette mascarade infernale de la barque de Caron, pavoisée comme pour une fête, illuminant d'un atroce reflet de ses lanternes vénitiennes les sombres eaux du Styx, et ajoutant au supplice des damnés le mensonge du bonheur d'en haut! »*

Et c'est un abîme métaphysique qui le sépare de ceux-là même qu'il soutient à la Chambre. En 1885, de Jules Ferry qu'il questionne sur « les fins dernières de sa politique ». Raconté par Jaurès lui-même, l'épisode est bien connu: *« Je le pressais un jour sur les fins dernières de sa politique: « Quel est donc votre idéal ? Vers quel terme croyez-vous qu'évolue la société humaine et où prétendez-vous la conduire ? - Laissez ces choses, me dit-il; un gouvernement n'est pas la trompette de l'avenir - Mais enfin, vous n'êtes pas un empirique : vous avez une conception générale du monde et de l'histoire. Quel est votre but ? » Il réfléchit un instant, comme pour trouver la formule la plus décisive de sa pensée : « Mon but c'est d'organiser l'humanité sans dieu et sans roi. » Un peu court.*

Encore les distinctions sociales entre riches et pauvres, les barrières idéologiques entre adversaires politiques ou entre croyants et non-croyants ne sont-elles rien rapportées aux abîmes d'un autre ordre qui peuvent séparer les hommes, comme il ne craint pas de le déclarer en pleine séance de la Chambre en 1910, dans son plus célèbre discours sur la laïcité, celui là même où il renouvelle sa profession de foi dans le Dieu de sa thèse :

« Je lisais, il y a quelques jours, un des sermons prononcés à Oxford par le cardinal Newman. [...] Il dit: « Dans la société humaine, il y a des individus qui, s'ils mouraient subitement, seraient sauvés ; il y en a d'autres à côté d'eux qui, s'ils mouraient, seraient à jamais perdus. Et tous ces hommes parlent, et tous ces hommes échangent des poignées de mains, des affections, des sourires, ignorant qu'un prodigieux abîme et un gouffre les séparent ».

Eh bien, dans l'apparente uniformité de la vie moderne, dans l'apparente familiarité de nos rapports, dans l'estime réciproque que nous avons, que nous affectons, que nous croyons avoir les uns pour les autres, du camp des incroyants au camp des

croyants, si chacun pousse ses principes, jusqu'au bout, c'est un gouffre terrible qui se creuse. Pour moi je ne pouvais pas lire les paroles de Newman sans avoir une sorte de cauchemar, sans entrevoir sous les pas de tous les êtres humains misérables et fragiles qui se croient reliés par une communauté de sympathies et d'épreuves, sans entrevoir sous leurs pas, un abîme effroyable prêt à se creuser. »

L'univers lui-même, par l'infinité de l'espace, déploie l'abîme sous nos yeux. Mais il est par là même un appel à l'âme humaine et à l'amour pour le combler... Ainsi, la petite étoile qu'il aperçoit de sa couchette d'écolier et qu'il voudrait réchauffer de son amour, et dont le souvenir brille encore dans sa mémoire, et qu'il évoque dans sa thèse, bien des années plus tard :

« Je me rappelle qu'un soir, sur ma couchette d'écolier, par la demi fenêtre qui donnait sur le ciel, je vis dans les profondeurs une petite étoile d'une douceur inexprimable ; je ne voyais qu'elle et il me sembla que toute la tendresse que pouvaient contenir les sphères lointaines, que toute la pitié inconnue, qui répondait peut-être dans l'infini à nos inquiétudes et à nos souffrances, que tous les rêves ingénus et purs qui avaient rayonné des âmes humaines depuis l'origine des temps dans le mystère de la nuit, résumaient leur douceur dans la douceur de l'étoile, et un moment je goûtai jusqu'aux larmes cette amitié fraternelle et mystérieuse de l'âme et de l'espace infini. Puis, peu à peu, et sans qu'aucune pensée précise expliquât ce changement, je sentis comme une rupture étrange. Les profondeurs amies se creusèrent en un abîme d'indifférence et de silence. Je me dis que le foyer de pensée et de poésie juvéniles qui brûlait en moi s'éteindrait sans avoir pu réchauffer ces espaces glacés. »

Devant le néant de l'individu humain face à l'infini extérieur, Jaurès ne propose pas le pari pascalien, repli mystique dans l'intériorité, mais un acte d'amour à la dimension de l'univers et de l'humanité. « *Abyssus abyssum invocat* », « *l'abîme appelle l'abîme* », disent les Psaumes. C'est *abyssum amorem invocat*, l'abîme appelle l'amour, qu'il faudrait dire pour Jaurès.

Métapolitique.

Contrairement au fameux « *Tout est politique* » soixante-huitard et à ceux qui ne s'en remettent qu'au sens de l'histoire ou qui réduisent toutes leurs perspectives d'avenir à l'espoir d'un changement social, bien qu'il lui ait consacré l'essentiel de sa vie, la politique n'est pas pour Jaurès le but suprême ! « *J'ai des parties dans l'esprit que je n'emploie pas ici. Je continue à faire de la métaphysique.* » confie-t-il à Barrès à la Chambre en 1906. Grand lecteur, lors de ses déplacements en France ou à l'étranger, il ne manque pas de visiter les musées, les églises ou les monuments des villes dans lesquelles il est appelé. Il lit et cite la Bible aussi bien que les sermons du cardinal Newman, discute philosophie et théologie avec ses anciens collègues d'École normale supérieure ou de faculté, dans le parc ou le salon de Bessoulet avec son jeune ami professeur de philosophie Louis Enjalran, ou avec Maurice Barrès à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, le seul peut-être à avoir deviné toute la dimension de sa foi.

En face de qui, le catholique par fidélité aux morts et à la terre se trouve-t-il confronté à son mystère? D'un Jaurès à qui tout l'oppose : son allure de maquignon méridional, son cerveau embrumé de métaphysique allemande - du moins le croit-il -, son millénarisme socialiste. C'est cet ennemi de l'Église, ce collectiviste qui a la foi, ou qui le prétend, et non lui ! Et de s'employer à écarter l'idée par mille raisons, comme dans ses

Cahiers. Mais il note tout.

En juin 1906: « *Monsieur Jaurès croit éperdument et il dit à tous : « Si vous n'avez pas une vérité absolue, qu'est-ce que vous faites au pouvoir ? »* En juillet 1908 : « *Jaurès a de l'amour* » A ses interrogations sur la politique socialiste à la bibliothèque de la Chambre, Jaurès répond : « *Nous ne jetons à bas que du mort. J'entends bien que nous recueillons ce qu'il a d'enthousiasme dans le christianisme. Je crois au surnaturel, Je crois en Dieu. Je crois à quelque chose au-dessus de ce que nous percevons; je crois à un Dieu vers lequel le monde se dirige.* » (4 juin 1909.) En septembre 1913 : « « *Le sens cosmique* » me dit Jaurès. [...] Où donc Jaurès prend-il son optimisme? Il me dira qu'en plus du sens cosmique il a le sens divin. »

Le 1^{er} août 1914, Barrès est l'un des premiers à se rendre à son domicile où se rassemblent ses amis politiques, Léon Blum, Marcel Sembat entre autres. Il remet une lettre à sa fille, s'incline devant sa dépouille et note à son retour: « *Quelle solitude autour de celui dont je sais bien qui il était, car les défauts n'empêchent rien, un noble homme, ma foi oui, lui grand homme : Adieu Jaurès que j'aurais voulu pouvoir librement aimer!* » Mais, comme le montrent les volumes suivants, Jaurès ne disparaîtra pas pour autant de ses *Cahiers*.

« *La politique, si bruyante et nécessaire qu'elle soit, n'est ni le fond ni le but de la vie.* » « *Je ne crois pas que la vie naturelle et sociale suffise à l'homme.* » écrivait déjà Jaurès dans *La Dépêche de Toulouse* en 1892. Et en 1910 dans *L'Année nouvelle*: « *J'ai sur le monde, si cruellement ambigu, une arrière-pensée sans laquelle la vie de l'esprit me semblerait à peine tolérable à la race humaine.* » C'est elle qui a fourni le titre du si beau petit livre qu'Henri Guillemin a consacré à *L'arrière-pensée de Jaurès* en 1966 et c'est elle que je me suis efforcé de ramener au premier plan. Car chez lui, intellectuellement comme chronologiquement, c'est la philosophie, et une philosophie profondément religieuse, qui est à la fois le principe et le commencement.

Son cours de philosophie, pourtant connu des spécialistes depuis sa transcription par Louis, Rascol, et permettant de savoir ce que pensait Jaurès au sortir de l'Ecole normale supérieure sur tous les sujets au programme de la classe de philosophie, était resté curieusement inédit, tout en faisant l'objet de sentences et de jugements magistraux aux antipodes de son contenu véritable. Alors que l'on a tenté de faire passer le mysticisme de sa thèse principale comme un symptôme passager du malaise des élites intellectuelles et de la crise du capitalisme français dans les années 1890, dix ans auparavant il en teste déjà les idées directrices, ce qui permet de rétablir sa pensée philosophique dans sa durée. A l'inverse de l'historiographie marxiste de ces quarante-cinq dernières années qui a consisté à faire passer les gloses avant la publication des textes, il convenait de revenir à la bonne vieille méthode historique.

Mais l'enjeu n'est pas seulement de faire reconnaître à Jaurès un statut de philosophe à part entière, il est d'arriver enfin à montrer la continuité chez lui entre pensée et politique. C'est pourquoi, outre la réédition de sa thèse principale, de *La Réalité du Monde sensible*, notre projet comporte trois autres tomes :

- L'un regroupant ses *Écrits et discours théologico-politiques*, avec des textes contemporains de sa thèse principale, comme sa thèse secondaire sur *Les origines du Socialisme allemand* et *La Question religieuse et le Socialisme*, faisant le lien entre

la théodicée qu'elle constitue et son engagement politique. Ils seront accompagnés de ses principaux textes sur la religion, l'éducation et la laïcité.

- Le volume suivant, *Philosophie politique*, sera consacré à ses textes politiques les plus développés et les plus argumentés sur ses thèmes favoris: la guerre et la paix, la république, le socialisme et la démocratie, la nation armée et l'internationalisme.
- Et enfin un cinquième volume, intitulé *Philosophie générale*, donnera ses textes essentiels sur l'histoire et les hommes, l'art, la littérature et la pensée, le réel et l'idéal, la foi et la méthode.

Que l'on se rassure, Jaurès n'a pas sacrifié sa pensée en 1892 et n'a pas déposé sa métaphysique aux pieds des ouvriers carmausins en gage d'adhésion indéfectible à la cause d'un prolétariat mythifié.

« *N'ayez pas peur d'être enfermés chez nous dans je ne sais quelle doctrine médiocre. Toujours, toujours, la doctrine sociale a été liée à des doctrines de philosophie générale, Saint-Simon, Fourier; Marx, Engels, Pressensé, tous ils ont compris que les lois de l'évolution sociale étaient liées au drame du devenir universel* » déclarait-il en janvier 1914 en s'adressant à la jeunesse aux obsèques de Francis de Pressensé, fils de pasteur, l'un des principaux artisans de la rédaction du texte de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et l'un de ses meilleurs camarades de parti. Pouvons-nous lui refuser ce qu'il réclamait pour ses « *camarades éternels* » et qui ne se limitaient pas aux réformateurs sociaux ?

Jordi BLANC

(1) Vent Terral, 1985, Prix Paul Froment 1985 et Prix Jean Boudou 1986.

(2) Cf. le recueil d'articles historiques de Madeleine Rebérioux au titre révélateur : *Parcours engagés dans la France contemporaine*, Belin, 1999.

(3) Robert Laffont, 1992.

(4) Grasset, 2000.

NB. - Pour les références de tous les textes cités, mal venues dans le cadre d'une communication orale, se reporter à mon résumé de thèse, *Jaurès philosophe*, Vent Terral, 2001, et à mon édition du *Cours de Philosophie*, Vent Terral, 2005.

QUELQUES EXTRAITS DU COURS D'ALBI

Dès l'introduction Jaurès, prenant ses distances avec le scientisme, dénie aux positivistes la prétention de reconstruire le monde par voie de complication croissante à partir de ses éléments supposés les plus simples. On remarquera Ici dernière phrase qui à elle seule justifierait son édition.

[SCIENCE ET PHILOSOPHIE]

La science ne peut prétendre à expliquer l'essence même des choses, puisqu'elle en suppose dès le début le fond et les formes essentielles. Elle ressemble à une société

financière qui, avant d'enrichir ses souscripteurs, est obligée de remplir sa caisse avec leur argent. Elle prétend distribuer à l'esprit humain le plus haut dividende possible de vente et elle commence par lui emprunter ses notions fondamentales qui sont sa meilleure richesse. Mais il reste vrai qu'avec la matière brute et le mouvement on ne peut expliquer le plus petit fait de la conscience animale ou humaine, la moindre sensation de couleur ou de son, le moindre sentiment de douleur ou de plaisir, car on ne s'explique une chose que par une autre qui ait avec la première quelque rapport. Or, entre un mouvement du nerf acoustique et un son, entre une vibration du nerf optique et la couleur bleue, entre un déchirement de tissu et une sensation de douleur aiguë, il n'y a aucun rapport intelligible. Donc, en somme, non seulement la science ne peut fournir elle-même les bases de l'univers, mais sur ces bases une fois accordées elle ne peut toute seule bâtir et orner l'édifice entier. Il y a aux fenêtres de l'étage supérieur des lumières que le maçon n'a pas allumées.

*Cours de philosophie, « Introduction »,
2^e leçon, « Classification des sciences. Les positivistes », § II.*

Selon l'historiographie marxiste, ce cours se caractériserait par une vive critique de ta religion inspirée des philosophes des Lumières et de Kant. Qu'on en juge !

L'IDÉE DE DIEU

L'idée de Dieu est l'idée de toutes la plus populaire et la plus générale. Dieu se manifeste à la raison humaine, soit comme idéal, idéal de puissance, d'intelligence, de bonté, soit comme principe de toute réalité et de toute action. Ces deux éléments de l'idée divine n'ont pas été de tout temps, parfaitement fondus. Le polythéisme considérait surtout dans les dieux l'action et d'autre part la philosophie platonicienne, développant et épurant dans les âmes l'idéal moral, ne la réalisait pas nettement dans un être vivant et agissant ; et aujourd'hui encore, malgré la fusion qui s'est faite, les esprits cultivés voient davantage en Dieu un idéal et les esprits simples un principe d'action. Du reste ces deux faces de l'idée divine se révèlent aussi naturellement l'une que l'autre à l'intelligence humaine fortifiée par de longs siècles de réflexions philosophiques et de traditions religieuses. C'est une loi de notre esprit et un besoin de notre cœur de passer de l'existence, de l'intelligence, de la bonté limitées que nous rencontrons partout à l'idée d'une existence, d'une intelligence, et d'une bonté infinies. D'autre part, il n'est pas moins naturel à l'esprit humain de s'arrêter dans la poursuite des causes secondes et de s'élancer d'un saut vers une cause première capable d'expliquer à la fois l'être du monde et l'ordre qui s'y découvre.

*Cours de philosophie,
42^e leçon, texte intégral.*

Dès 1882-1883 Jaurès énonce de manière parfaitement argumentée ses options métaphysiques et morales : refus total du kantisme, ici moral, reconnaissance de l'intérêt et de l'avantage du panthéisme, mais supériorité de l'idéal évangélique, exalté en des termes tout à fait franciscains.

[L'IDÉAL]

Kant n'accordait guère de prix qu'à la moralité ; l'univers qui, hors l'homme, ne possède point la moralité n'aura à ses yeux qu'une valeur médiocre. L'infinité de l'espace est amoindrie par l'infinité de la loi morale. Les joies multiples de la vie n'étant point méritées par les êtres ont quelque chose de vulgaire et d'inférieur. Les bons instincts, même de l'animal, étant nécessités, sont sans mérite. Kant ne reconnaît aucun droit à l'animal que nous ne devons pas brutaliser, mais pour ne pas nous habituer à la brutalité envers les hommes. L'homme étant par la raison, la liberté et la moralité, à part de la nature, il est évident que la nature aura, en comparaison, peu de prix. On devine au contraire l'admiration et la tendresse du panthéisme pour la nature et la vie sous toutes ses formes végétales et animales. Le christianisme place l'homme, par son côté surnaturel, bien au-dessus des autres êtres, mais dans le paradis il y avait familiarité de l'homme et des animaux. Dans l'Évangile, la vie du Christ et de ses disciples était en pleine nature. De plus, l'idéal chrétien, par la pureté, par l'abandon de tous les biens, par l'imprévoyance, établit une certaine conformité entre l'homme et les autres êtres que Dieu nourrit. Aussi le Christ emprunte-t-il à la nature, au lys, au figuier, au grain, à l'oiseau, ses allégories et les imaginations chrétiennes ont souvent aimé la nature, mais comme un symbole.

*Cours de philosophie,
40^e leçon, « La morale kantienne », § III.*

A propos de Spinoza qu'une exégèse sommaire et réductrice ne cesse de ramener à l'égalité Deus sive natura, Jaurès distingue deux formes de panthéisme : le panthéisme selon son acception courante, qui identifie Dieu et le monde, et qu'il appelle naturaliste, et le panthéisme qu'il appelle idéaliste, pour lequel Dieu par son infinité excède et dépasse le monde. Supposant la distinction entre Dieu et le monde, contenant et contenu, ce n'est plus ni un monisme ni un panthéisme au sens courant du terme, mais, selon l'expression du philosophe allemand Friedrich Krause, un panenthéisme. Alors que l'on n'a cessé de lui coller l'étiquette de panthéiste, pour Jaurès, comme pour saint Paul et tous les mystiques, tout est en Dieu.

LE PANTHÉISME

I- Le panthéisme identifie Dieu et le monde. Il naît :

- 1- du besoin d'unité qui est dans l'esprit ;
- 2 - de la difficulté à laisser subsister le fini en présence de l'infini.

Son dogme est l'unité de substance, ses caractères sont :

- 1- de mettre l'unité dans le monde ;

- 2 - de répandre la vie partout ;
- 3 - de ramener l'intelligence divine à être une sorte de raison obscure intérieure à l'univers.

Le panthéisme est ou naturaliste, quand il envisage surtout Dieu comme l'ensemble ou le fond des grandes forces naturelles, ou idéaliste, quand il le considère comme l'ensemble des idées ou des forces qui se développent dans l'univers. Le panthéisme de Spinoza est naturaliste en ce sens que deux des attributs divins, l'étendue et la pensée, constituent la nature ; il est idéaliste en ce sens que les attributs de Dieu, en nombre infini, débordent infiniment notre univers et que Dieu dépasse ainsi le monde.

Il - Les objections au panthéisme viennent de divers côtés, des déistes et des athées. Les déistes lui reprochent:

- 1- de poser arbitrairement l'unité de la substance;
- 2 - de réunifier la personnalité de Dieu et Dieu lui-même qui ne peut exister sans conscience et sans intelligence;
- 3 - de rendre intelligible le monde qui ne s'explique que par l'intelligence de Dieu,
- 4 - de supprimer la liberté humaine;
- 5 - de mettre au même niveau le bien et le mal, manifestations égales de la substance divine.

Les athées reprochent aux panthéistes : ou bien, s'ils ajoutent quelque chose au monde - c'est-à-dire Dieu - aux forces naturelles, de ne pas dire précisément ce qu'ils ajoutent, ou bien, s'ils n'ajoutent rien, de baptiser du nom équivoque de Dieu ce qui en réalité est le monde.

Le panthéisme fait consister comme nous l'avons vu (« Suppléments », 8^e leçon) la finalité du monde dans la connaissance de plus en plus claire de l'univers et dans l'harmonie croissante des forces qui vivent en lui. Il doit admettre, par conséquent, le progrès indéfini.

Cours de philosophie,
« Suppléments », 26^e leçon, texte intégral.

LE BOULANGER DANS LA VILLE

Henry RICALES

Des « flesquières » aux maîtres boulangers de Castelnaudary

La confection du pain est restée longtemps principalement une occupation domestique féminine. Nombreux sont les inventaires où figurent une « maie à pétrir le pain », un crible, un « cedar » (tamis) et une « table » pour porter les miches au four. C'était là le seul investissement nécessaire pour transformer la farine en pâte et il était à la portée du plus grand nombre. La production excédant les besoins de la famille était naturellement mise sur le marché. Jusqu'au XVIII^e siècle finissant, les femmes qui approvisionnaient ainsi une grande partie de la population étaient appelées « flesquières »; on parlera plus tard de « répétiers et répétières » : revendeurs et revendeuses. Nulle source ne permet d'en approcher le nombre, mais leur importance a nécessairement décliné au fur et à mesure que se développait la spécification du métier de boulanger. La consultation du rôle de la capitation dressé en 1695 fait apparaître que les quartiers populaires de Castelnaudary étaient alors dépourvus de boulangers¹. On peut penser que la production domestique répondait à elle seule aux besoins des habitants de ces quartiers et ce d'autant plus que l'importance prise par le millas dans la nourriture des humbles se fit au détriment de la consommation de pain : les boulangers n'auraient pas eu une pratique suffisante dans les quartiers pauvres. Il est frappant de constater que nul habitant de la bourgade d'Avignonnet n'est qualifié de boulanger dans le rôle de la capitation de 1695 : la confection du pain n'avait pas, ici et alors, dépassé le cadre domestique.

L'évolution de la place du boulanger dans la cité

Nos sources nous ont conduit à centrer notre analyse sur Castelnaudary, ville principale du comté de Lauragais. Nous avons utilisé, outre le rôle de la capitation de 1695, les données cadastrales de 1702, les archives consulaires et des minutes de notaires couvrant la période 1560-1790.

Les boulangers de Castelnaudary des dernières décennies du XVI^e siècle nous sont connus par deux testaments retenus en l'étude Delafaurie². Les honneurs funèbres qu'ils demandent sont ceux attendus des gens de métier et des laboureurs.

Un demi siècle va se passer sans que nous rencontrions des boulangers

¹ Les rues de l'Estelle et de l'Embleur, le Pech de Cuquel, le camp del Rey, les quartiers des Cens, de La Baffe, de Montléon et le petit faubourg.

² Testaments de pierre Escudier du 4 mars 1583 - A.D.A. 3E 9603, f° 75° et de Pierre Espinasse, dit le Bragat du 13 septembre 1586 - A.D.A. 3E 9606, f° 255.

dans les minutiers exploités. Ils réapparaissent en 1638 avec le contrat d'apprentissage consenti par Philippe Causse à Jean Bacheran³. Va alors se développer une activité boulangère exercée par des hommes qui en avaient fait leur occupation principale. Les boulangers vont s'attacher à obtenir la création d'une maîtrise qui serait une garantie de leur compétence professionnelle et les protégerait d'une concurrence sauvage.

L'acte constitutif d'une confrérie.

La création d'une confrérie ouverte aux maîtres et aux compagnons moyennant le versement d'un droit pouvait être perçue comme étant le prélude à l'obtention de statuts fixant les règles d'une corporation. C'est ainsi que, le 24 juin 1660, douze boulangers⁴ « de leur bon gré et commun accord et consentement, ont fait et ordonné, tant pour eux que leurs successeurs à l'avenir, les statuts et ordonnances contenant le fait de leur métier de boulanger, afin que le service divin soit toujours continué dans la chapelle Saint Michel qu'ils ont érigé et érigent et constituent dans l'église des R. P. Cordeliers de la présente ville »⁵. Le service divin auquel s'engagent les contractants est précisé : « Voulant que, chaque fin de tous les mois, soit dite et célébrée, dans ladite chapelle, une messe basse et, chaque fête de Saint Michel du mois de mai, une messe haute avec diacre à perpétuité ».

La finalité corporative de cette démarche apparaît dans une disposition qui stipule que deux maîtres boulangers, annuellement élus par leurs pairs, « seront tenus se trouver, tous les jours des marchés de la présente ville, en la place publique et prendre garde à la valeur des blés, afin de demander à Messieurs les consuls de ladite ville la taxe du pain, à peine de 25 sols d'amende applicable à l'édification de ladite chapelle, sauf s'ils sont malades, ou s'ils sont à la campagne et qu'il y ait légitime excuse ».

L'obtention de statuts.

Le 10 mars 1679, les boulangers sollicitèrent des autorités consulaires la création d'une maîtrise. Ils justifiaient leur demande par le transfert, en 1670, de la Chambre de l'Edit à Castelnau-d'Aud « qui ajouta de l'importance à cette ville qui méritait qu'on y fasse du bon pain ». Le 25 avril, le conseil politique est saisi de la proposition des boulangers d'établir « dans les formes et coutumes, la maîtrise des boulangeries de cette ville »⁶. Les statuts sont alors dressés et soumis à l'autorisation royale,

³ Etude Gauzy, acte du 31 mai 1638 - A.D.A. 3E 9791, f° 113.

⁴ Philip Caussé, Jean Lassalle, Pierre, Bernard et Germain Groc frères, Guillaume Bourrel, Pierre Doutoc, Raymond Metge, Antoine Bar, Germain Gaubert, Jean Maderin et Jean Granier.

⁵ Etude Esquirol - A.D.A., 3E 9922, f° 151.

⁶ A.M.C. - BB 14, f° 103^v.

laquelle est accordée par une ordonnance en date du 11 décembre 1679.

Le lien entre la corporation et la confrérie est explicité dans l'article 1^{er} : « Il sera permis et loisible aux boulangers d'établir une confrérie à l'honneur de Dieu et de la Glorieuse Vierge Marie Sa Mère et de Monsieur Saint Jean ou de continuer celle qu'ils ont déjà établie en l'église paroissiale Saint Michel de ladite ville où ils feront célébrer les messes et autres divins offices, comme ils ont accoutumé de faire déjà depuis quelque temps et comme ils aviseront bon être à l'avenir ». On observera que, si la préexistence d'une confrérie est reconnue, il est indiqué que la chapelle qui lui est affectée se trouve dans la collégiale Saint Michel et non dans l'église des Cordeliers choisie en 1660.

La soumission à l'autorité consulaire sous-tend la rédaction de ce texte. « Ont ordonné lesdits sieurs consuls », lisons-nous en l'article 3, « que les maîtres boulangers [...] seront tenus de créer deux bailes de ladite maîtrise de boulangerie, autrement appelés préposés, qui se présenteront devant lesdits sieurs consuls et prêteront serment entre leurs mains de bien et dûment faire le devoir de leur charge et de faire garder et observer les présents statuts en tant qu'ils dépendra d'eux. ». Plus avant dans les statuts il est stipulé qu'« il sera loisible aux maîtres boulangers de ladite ville de s'assembler en lieu honnête, y délibérer tant seulement des affaires qui regardent le corps et communauté des boulangers, à la charge toutefois d'y appeler l'un desdits consuls ». Au siècle suivant, dans le conflit qui les opposera aux maîtres boulangers, les consuls ne manqueront pas de faire valoir cette clause.

Les dispositions de l'article 5 règlent les modalités de l'apprentissage. « Lesdits sieurs consuls », est-il stipulé, « ont ordonné et statué que nul maître boulanger ou maîtresse boulangère ne pourra prendre apprenti dudit métier de ladite boulangerie pour moindre terme que de deux années et demie complètes. Et, s'il arrivait, avant ledit terme, ce maître ou cette maîtresse vint à décéder, donnât congé à cet apprenti ou allât faire son métier en quelque autre ville, ledit apprenti pourra continuer le temps de son apprentissage chez un autre maître ou maîtresse boulangère, après toutefois en avoir donné connaissance aux préposés de ladite maîtrise ». Il apparaît, au vu des 39 contrats d'apprentissage postérieurs à 1680 que nous avons examinés que la durée minimale imposée de deux ans et demi n'a pas été toujours respectée et, à partir des années 1730, semble avoir été tout à fait oubliée.

Les consuls entendaient que les maîtres boulangers soient de bonne vie et mœurs: « Nul compagnon dudit métier », est-il dit en l'article 7, « ne pourra être reçu maître en ladite ville si, durant le temps de son apprentissage, il a malversé avec les femmes, filles ou nièces des maîtres boulangers de ladite ville, s'il les a battues ou excédées ou proféré contre elles des paroles sales ou deshonnêtes, s'il est convaincu de larcin dans la

maison desdits maîtres ou condamné à quelque peine infâmante. Pourra néanmoins ledit compagnon qui aura malversé avec les filles ou nièces desdits maîtres boulangers, sous promesse de mariage, et en les épousant être reçu maître au métier de boulanger ».

La protection de la situation acquise fait l'objet de l'article 8: « Nul, après que ladite maîtrise aura été établie et autorisée, ne pourra tenir boutique ni ouvrir de boulangerie dans la ville ni aux faubourgs d'icelle, qu'il n'en ait été reçu maître [...] et qu'il n'ait fait son apprentissage durant deux années et demie chez un maître boulanger de ladite ville. S'il l'a fait pendant deux années et demie chez un maître de quelque autre ville où il y aura une maîtrise de boulangerie, il ne pourra être reçu maître en la présente ville qu'il n'y ait servi chez quelqu'un des boulangers d'icelle [...] l'espace de deux années et demie ». Aux termes de cet article, aucun boulanger étranger à la ville ne pouvait raisonnablement espérer s'y établir.

Les articles 9 et 10 définissent les modalités d'obtention de la maîtrise. Il est précisé que le postulant « pour son chef d'oeuvre, fera de deux conditions de pain, savoir du pain blanc et du pain bis, chacun de la bonté et blancheur contenues en la relation de Charrié et Mestre, maîtres boulangers de Toulouse et Carcassonne, en date du 10 novembre 1650 ». Il est stipulé que, reçu maître, le compagnon « jurera et promettra entre les mains desdits sieurs consuls d'être fidèle au Roi, aux consuls et au public [...], de garder et observer les contenus aux règlements faits sur la blancheur et poids du pain, tenir et garder les présents statuts. Et que, pour l'observation d'iceux, circonstances et dépendances, il ne se retirera en aucune Cour inférieure que pardevant lesdits sieurs consuls, qu'il paiera au trésorier et clavaire de ladite ville, au profit d'icelle, pour son entrée dans ladite maîtrise, la somme de 5 livres, à la confrérie dudit métier 15 livres, aux préposés dudit métier 1 livre à chacun pour les peines qu'ils auront exposées pour les examiner, au greffier desdits sieurs consuls, tant pour prendre le serment, enregistrer leur réception que pour leur faire expédier icelle, 3 livres et aux préposés et maîtres qui auront examiné leurs chefs d'œuvre, un dîner à la bonne grâce et discrétion de celui qui aura été reçu audit métier ». Faisons le compte : 25 livres plus la note de l'auberge : autant de barrières protectrices opposées à tout éventuel concurrent si tant est que son chef d'œuvre ait été accepté. Une exception est faite pour les fils de maîtres auxquels nulle somme n'est demandée, le candidat n'est astreint, son chef d'œuvre accepté, qu'à offrir « un gracieux dîner aux préposés et maîtres qui l'auront examiné ».

Des clauses portent sur la vérification par les préposés - indépendamment de celle faite par les consuls - du poids et de la qualité du pain « pour faire condamner en l'amende les délinquants à l'arbitre desdits sieurs consuls ».

Il est précisé que les boulangers ne pourront acheter du blé à la place « tant qu'il sera sur les bêtes ou charrettes » et « avant que l'heure de dix ne soit sonnée et que la cloche de ladite place n'ait sonnée ». Il leur est néanmoins loisible d'en acheter « dans les greniers des particuliers ». « Nul boulanger », est-il

indiqué, « ne pourra tenir sa boutique ouverte les jours de fête et dimanches à peine de 2 livres de cire applicable à la confrérie ». Les autres jours ils devront s'assurer que la ville est « bien et dûment fournie, pourvue et servie de toutes sortes de pain de la qualité portée par les règlements, en tous temps et en toutes saisons. Autrement et à faute de ce faire, lesdits sieurs consuls les y pourront contraindre par amende, à leur arbitre et autres voies dues et raisonnables, sommairement, sans figure de procès ».

Nous retrouvons l'esprit des confréries dans l'obligation faite aux membres de la corporation d'assister aux obsèques « d'un maître boulanger ou maîtresse ou fils ou fille de maître » et « d'accompagner le corps à la sépulture »⁷.

Le commerce des « flesquières » est reconnu. Elles sont autorisées à vendre du pain « à la place et dans les maisons », mais ce pain doit être « d'une seule condition et avec toute sa farine, suivant la coutume ». Elles devront le vendre « 2 deniers de moins par livre que les boulangers, suivant le règlement des capitouls de Toulouse autorisés par les arrêts de la Cour »: la clientèle des humbles leur était en fait abandonnée.

Nombre et situation économique des boulangers de Castelnaudary.

Nous avons vu, qu'en 1660, ce sont douze maîtres boulangers qui avaient décidé de fonder une confrérie. Nous ne saurions dire cependant si tous les maîtres de la ville avaient adhéré à cette initiative.

Le 13 avril 1680, 19 boulangers se présentèrent pour la prestation de serment prescrite par les statuts. D'autres, nous est-il dit sans en préciser le nombre, n'acceptèrent pas la création de la maîtrise et « de tremper aux frais qu'il a convenu faire et qui sont considérables »⁸. Il est douteux qu'ils se maintinrent dans cette attitude dès lors que celle-ci conduisait logiquement à la fermeture de leur boutique - dont les menaça d'ailleurs le procureur de leurs collègues. Par le rôle de la capitation nous savons que Castelnaudary comptait, en 1695, 23 maîtres boulangers. Ce chiffre était peut-être déjà atteint quinze ans auparavant.

Les conditions d'accès à la maîtrise ne favorisaient pas l'augmentation du nombre des boutiques de boulangerie : le 5 août 1789, ce sont 23 maîtres boulangers qui s'assemblèrent pour « réitérer [aux officiers municipaux] l'état de détresse du plus grand nombre des boulangers ».

Le prix du pain et la rémunération des boulangers

Le prix du pain - à Castelnaudary comme ailleurs - était fixé par les consuls

⁷ 47 Dans le mortuaire de Castelnaudary nous avons relevé, entre 1680 et 1790, 73 décès de boulangers, 67 décès d'épouses de boulangers et 323 décès d'enfants de boulangers.

⁸ A.D.A. - BB 14, f° 148^v.

en fonction du cours du blé dont il suivait les variations. Il devait assurer une honnête rémunération des boulangers - sans plus.

Deux modes d'adaptation du prix du pain au cours du blé étaient possibles. Le premier consistait à faire varier le poids de la miche, son prix étant invariable. C'est sur cette base que fut prise, en décembre 1572, une «ordonnance donnée par Messieurs les consuls de la cité de Saint-Papoul sur la valeur du blé et le poids du pain de blé cuit d'un jour ». Le barème qui s'ensuivait fut modifié par les consuls de Castelnaudary pour l'adapter à la mesure du setier de blé de cette ville. Pour ce faire, ils se fondèrent sur les prix en observant que, lorsque le setier valait 1 livre à Castelnaudary, il valait 1 livre 8 sols 1 denier 1/4 à Saint-Papoul. De cette règle il résulta que la miche de pain pesait 2 livres 1 once quand le cours du setier de blé était à 1 livre, l'enchérissement du blé se traduisant par une diminution du poids de la miche ; ainsi celle-ci ne pesait plus que 6 onces quand le setier coûtait 6 livres. Ce type de barème mettait en évidence la correspondance entre le niveau de la récolte frumentaire et la ration de pain accessible à la majeure partie de la population.

Dans sa délibération du 18 juin 1628, le conseil politique de Castelnaudary décida d'observer la coutume de Toulouse pour la fixation du prix du pain⁹. Cette coutume s'appuyait sur des règlements établis en 1588¹⁰ qui établissaient une correspondance entre le prix du blé et la livre de pain. L'ancienne méthode fondée sur la variation des poids était donc abandonnée, sans qu'on puisse dire si cette délibération était à l'origine de ce changement ou si elle rappelait des dispositions prises antérieurement.

Le principe de l'indexation étant établi, il convenait de fixer un prix de base de la livre de pain laissant au boulanger un bénéfice jugé légitime, ce qui supposait connue la quantité de pain obtenue à partir d'un setier de blé. Or les résultats des essais effectués ne pouvaient pas être généralisés dès lors qu'ils étaient fondés sur deux données variables : le poids et la qualité du blé. L'échantillon retenu correspondait à une mesure de capacité ; le poids spécifique n'était pas pris en compte et celui-ci pouvait varier, d'une année à l'autre, entre 72 et 82. Par ailleurs, à poids égal, des qualités différentes de blé donnaient des qualités différentes de farine ; un printemps excessivement pluvieux pouvait faire chuter le rapport gluten/amidon jusqu'à rendre la farine non panifiable. Ces incertitudes donnèrent lieu à des conflits qui opposèrent les autorités des villes aux maîtres boulangers. Ces conflits devinrent particulièrement vifs dans le dernier tiers du XVIIIe siècle marqué par une envolée du prix du blé.

Le cours du blé avait connu une brutale augmentation durant la terrible décennie 1691-1700 passant de l'indice 100 (décennie 1681-1690) à l'indice 152. Il poursuivit sa progression, atteignit l'indice 170 en 1731-1740 et 204 en 1751-1760. Le rythme s'accéléra dans les trente années qui précédèrent la

⁹ A.M.C - BB 9, f° 474v.

¹⁰ Ces règlements étaient encore en vigueur en 1740.

Révolution pour culminer à 314 (la décennie 1781-1790)¹¹ : en un siècle le prix moyen du blé avait doublé.

La «taxe» de la livre de pain connut la même progression¹². Le 6 juillet 1683, le setier de blé valant 4 livres, elle fut fixée à 1 sol. C'est là une donnée isolée. Par contre, à partir du second quart du XVIII^e siècle, nous disposons de chiffres faisant ordinairement apparaître les prix mensuels minima et maxima de la livre de pain présumé blanc. Jusqu'en 1770, ces prix oscillèrent entre les deux pôles de 11 deniers (septembre-octobre 1726) et 2 sols 8 deniers (avril-mai 1748). Les mouvements à l'intérieur de cette fourchette masquaient le trend séculaire du cours du blé. Ces fluctuations se poursuivirent, mais le cours plancher se situa dès lors très rarement au dessous de 2 sols et approcha les 3 sols au printemps de 1778. Il faudra attendre le printemps de 1789 pour que ce sommet soit à nouveau atteint, puis dépassé pour culminer à 3 sols 3 deniers en juin 1790.

Les salaires bien sûr ne suivirent pas. En 1681, le salaire journalier d'un manœuvre non nourri était de 12 sols, on le retrouve à ce niveau en 1752 alors que le prix du pain avait doublé. En 1769, à Moissac, il était de 13 sols. Cette dégradation du pouvoir d'achat et la disette, tendant à devenir endémique, qu'elle engendra entraînaient des troubles sociaux qui préoccupèrent les consuls de nos villes. Ne pouvant agir sur le cours du froment soumis aux seules lois du marché, ils s'efforcèrent de limiter la hausse du prix du pain en réduisant la marge bénéficiaire des boulangers.

La recette du boulanger - et par voie de conséquence son bénéfice - n'était pas uniquement tributaire de la «taxe » du pain. Tout propriétaire ou travailleur rémunéré en nature d'une pièce de terre emblavée, une fois la moisson engrangée et s'il n'avait pas choisi de faire pétrir la pâte en sa maison, portait directement le blé au boulanger qui le créditait d'une certaine quantité de pain livrable au cours de l'année. Aussi les autorités consulaires s'attachèrent-elles, d'une part, à minimiser le prix de référence du setier de blé déterminant la « taxe » du pain en privilégiant les cours les plus bas du marché, fussent-ils ceux d'un blé de mauvaise qualité, et, d'autre part, en demandant une augmentation de la quantité de pain remis en échange de blé. Ce sont là les fondements des litiges qui opposèrent - à Castelnaudary comme ailleurs - les consuls aux maîtres boulangers.

Le 23 septembre 1768, Antoine Martin, premier consul, réunit le « corps de ville » - composé des consuls et de leur assesseur - pour lui faire part d'une requête que Thomas Embry, syndic des boulangers depuis « la fête de la Saint Jean dernière », avait fait mettre en forme par un procureur de la ville, le sieur

¹¹ Indices établis à partir des moyennes annuelles des prix minima mensuels relevés sur le fourleau de Castelnaudary. A.D.A. - HH 52.

¹² Il avait été convenu entre les consuls et les maîtres boulangers de Castelnaudary que, d'un lundi à l'autre, l'augmentation ou la diminution du prix de la livre de pain serait de 1 denier seulement et interviendrait quand le prix du setier de blé augmenterait ou diminuerait de 6 sols 8 deniers.

Escande. Cette requête « écrite sur neuf pages et demie de papier timbré à 3 sols la feuille » fut rejetée au motif qu'Embry n'avait pas été légitimement mandaté par ses pairs pour « la présentation de ce libelle ». Les maîtres boulangers, se fondant sur les statuts de 1679, demandaient que les cours des blés relevés chaque lundi correspondent aux qualités qu'ils employaient. N'acceptant pas le refus de statuer sur sa requête, Embry fit aussitôt signifier au premier consul, par un sergent (c'est-à-dire un huissier) « un acte de déni de justice ». Le corps de police s'indigna des « termes indécents et peu mesurés dans lesquels cette requête est conçue ». Négligeant de l'examiner sur le fond, il suivit le premier consul qui jugeait « irrégulière de sa nature » la délibération des maîtres boulangers sur laquelle s'appuyait leur syndic. En conséquence de ce rejet, le 4 octobre, Thomas Embry forma instance pour obliger la cour consulaire à statuer. Sous des prétextes divers et peu convaincants, le jugement fut à plusieurs reprises différé. Le 20 octobre, lassé par ces manoeuvres dilatoires, Embry somma les consuls « de donner au requérant [...] l'audience de ce jour [...] ». Faute de ce faire il leur est déclaré que le présent servira d'acte de déni de justice ». Ne pouvant plus surseoir à statuer, la cour consulaire rendit un appointement par lequel elle cassait la délibération des maîtres boulangers du 21 septembre pour vice de forme, dès lors qu'elle avait été prise, en contradiction des statuts, sans « l'assistance de l'un des consuls ». Une fois encore, les consuls bottaient en touche, refusant d'examiner les réclamations - semble-t-il légitimes - des boulangers. Thomas Embry, impétrant des « lettres royaux », releva appel au Parlement de cet appointement et du « taux du pain donné le 24 octobre ». Afin de trouver un compromis à cette affaire, le juge mage, M. de Gauzy, proposa sa médiation. Les parties l'acceptèrent et, le 6 décembre, la procédure fut interrompue. Elle devait reprendre quinze jours plus tard, M. de Gauzy ayant renoncé à « s'occuper de la médiation ». Le 21 mars 1769, la Cour du Parlement de Toulouse cassa l'exploit d'assignation que Thomas Embry avait fait signifier aux consuls et le condamna aux dépens. Les maîtres boulangers n'avaient pu obtenir que l'affaire soit jugée au fond : le pot de fer avait eu raison du pot de terre.

Deux ans plus tard, ce sont les consuls qui prendront l'initiative de l'affrontement, Jean Combettes étant syndic des maîtres boulangers. Le différend portera alors sur la quantité de blé remise en contrepartie d'un setier de blé. La coutume, fondée sur un essai pratiqué en 1650, avait fixé à 80 livres le poids du pain auquel donnait droit un setier de blé. En juin 1771, les consuls s'informèrent auprès des capitouls de Toulouse et des consuls de Carcassonne et de Gaillac pour savoir ce qui était pratiqué dans leur ville.¹³ Les consuls de Carcassonne indiquèrent que « Suivant la relation de deux experts, le poids du setier de blé s'est porté à environ 165 livres qui ont produit autant de livres de pain blanc ». « Nous savons », notèrent-ils « que plusieurs particuliers de cette ville

¹³ A.D.A. - HH 12, liasse contenant les pièces des litiges qui opposèrent les consuls aux boulangers de Castelnaudary.

obtiennent des boulangers jusqu'à 120 livres de pain blanc par setier et qu'il y en a d'autres qui n'en ont que 110 à 115 livres, selon qu'ils savent faire leur marché ».

Sur la base d'un poids spécifique moyen le setier de blé de Castelnaudary pèserait quelque 110 livres¹⁴ qui donneraient autant de livres de pain. Les 80 livres de pain remises en contrepartie d'un setier de blé représenteraient donc 72,72% du pain produit : c'est très exactement la proportion observée à Carcassonne dans le cas le plus favorable aux « particuliers ». Or, dans la séance du conseil politique renforcé du 17 novembre 1771, les consuls de Castelnaudary, s'appuyant étrangement sur les données de Carcassonne, demandèrent aux boulangers de fournir 90 livres de pain au lieu de 80 et, s'ils refusaient, de recourir à un essai.

Après réflexion, répondant aux injonctions qui leur étaient adressées, les maîtres boulangers acceptèrent le recours à l'essai. Ils s'étaient, en effet, persuadés que celui-ci leur serait favorable, non seulement dans le cas de l'échange blé/pain, mais aussi dans la fixation du « taux » de la livre de pain. Ils demandaient toutefois que l'essai soit effectué « dans la forme la plus légale », c'est-à-dire « qu'il soit procédé par deux maîtres boulangers des villes circonvoisines dont l'un sera nommé par la communauté et l'autre par le corps », sous le contrôle de commissaires nommés par la communauté et par le corps des boulangers, les frais étant à la charge de la ville. Or cet essai n'eut pas lieu. Les consuls s'avisèrent-ils qu'ils y auraient peut-être eu plus à perdre qu'à y gagner ?

Dix années s'écoulèrent avant que la question ne resurgisse. Le 3 juin 1781, les maîtres boulangers étant rassemblés dans le cloître des Cordeliers, Guillaume Caldairou, leur syndic, fit valoir que « Suivant le dernier fourleau le blé se vend à 8 livres 5 sols et cependant nous n'avons le pain qu'à 22 deniers ce qui fait revenir le setier de blé qu'à 7 livres 6 sols 8 deniers ». « Je vous propose en conséquence », dit-il à ses collègues, « de vous adresser à Messieurs les consuls pour les prier de vous donner le taux relativement à l'essai qui fut fait en 1650, c'est-à-dire sur 80 livres [...]. Dans le cas qu'on crût l'essai de 1650 mal fait et trop avantageux pour nous, je vous propose encore de prier Messieurs les consuls de vouloir faire faire un essai dans les formes légales aux frais duquel la ville contribuera pour la moitié et notre corps pour la moitié et qui servira de règle pour l'avenir ». Cette proposition fut acceptée à l'unanimité des 19 participants. Les consuls firent observer que la mauvaise qualité de la récolte ne se prêtait pas à un essai : il fallait le remettre à une autre année. En 1782, les blés étant d'excellente qualité, les boulangers réitérèrent leur demande. Sans succès. Dans les années qui suivirent, alors que les consuls n'étaient plus demandeurs, les boulangers insistèrent - sans être entendus - pour que soit effectué un essai. Le 1^{er} mars 1790, dans une requête adressée aux officiers municipaux, Simon Combattes, syndic des maîtres boulangers note : « Il est affligeant pour les

¹⁴ Le poids de 110 livres correspond à un poids spécifique de 74,32.

boulangers de n'avoir pu jusqu'ici obtenir, malgré leurs réclamations réitérées, un nouvel essai. Les actes par eux faits les 10 et 16 octobre 1783, 15 janvier ; 9 février et 18 mai 1784, le 14 août 1789 sont une preuve que le corps est grevé dans le prix du taux et il est notoire que la plupart des membres sont dans l'indigence [...]. L'ancienne municipalité paraissait adopter l'essai, mais, sous des préparatoires et des conditions qui tendaient à l'éloigner ». Il souligne que le particulier vend son blé à 15 livres le setier, alors que le prix du pain est fixé sur la base de 12 livres le setier.

Le maître boulanger était-il un gagne-petit `?

Dans un document d'octobre 1769¹⁵ sont énumérés et chiffrés les éléments constitutifs du prix de revient du pain obtenu à partir d'un setier de blé. Le « déchet au criblage » est évalué à 5s, le sel représente 2s 6d, les droits additionnés du four et du fournier se montent à 7s 9d, l'impôt¹⁶ (la « charge pour le roi ») intervient pour 1 s. Le travail se fait, la nuit tombée, dans un local qu'il faut tenir éclairé et, l'hiver, chauffé, ce qui se traduit par des frais qui, rapportés au setier, sont estimés à 1s 9d pour l'huile et 2s pour le bois. Le loyer de la maison n'est pas oublié, il est compté pour 4s. La rémunération du travail quant à elle est fixée à 11. Le setier de blé employé valant 81 2s 6d, nous arrivons à un total des charges de 10l 6s 6d. Le setier de blé est censé avoir donné 100 livres de pain à 1s 10d la livre et 16s 6d de «son ou recoupe», soit un produit total de 91 19s 10d, faisant apparaître un déficit de 6s 8d. On s'étonne de ne pas trouver mentionné dans ces calculs le droit de mouture : 1/16 du blé porté au moulin. Sa prise en compte réduirait à quelque 94 livres le poids des miches vendues, la recette chuterait en conséquence de 11 s, réduisant d'autant la rémunération du boulanger. Il ne serait pas alors excessif de prétendre, comme le fera Simon Combattes que la plupart des boulangers «sont dans l'indigence ».

Ces calculs toutefois n'emportent pas la conviction. Si nous ne disposons pas d'éléments nous permettant de vérifier le coût des consommations intermédiaires, nous pouvons par contre relever la minoration du rendement du setier de blé qui devait donner, en moyenne, non pas 100 livres, mais 110 livres de pain, soit une valeur ajoutée supplémentaire de 18s 6d. Si nous nous aventurons dans des calculs sur la base hypothétique de la moitié de la population de la ville - soit, à la fin de l'Ancien Régime, quelque 8000 habitants - constituant la clientèle des boulangers et sur une consommation quotidienne moyenne de deux

¹⁵ A.D.A. - HH 12, liasse. Source non indiquée.

¹⁶ Les boulangers de Castelnaudary étaient tenus d'apporter leur pâte au four de la ville. Durant la nuit ils en faisaient surveiller la cuisson par un «garçon » ou un apprenti.

livres de pain par personne, nous obtiendrions une production boulangère journalière totale de 8000 livres de pain représentant la mouture de 72 setiers de blé, soit, en moyenne, 3 setiers par boulanger. Il en résulterait que les maîtres boulangers étaient les mieux rémunérés de l'ensemble des gens de métier.

La situation de fortune des maîtres boulangers de Castelnaudary

Le prix des maisons achetées par les boulangers, d'une part, et les dots constituées à leurs filles, d'autre part, nous éclairent sur la situation de fortune des maîtres boulangers de Castelnaudary et sur son évolution au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

Les maisons

Seuls douze boulangers figurent sur le cadastre de 1702 : la moitié des maîtres boulangers n'étaient donc pas alors propriétaires de leurs habitations.

Sur les minutiers consultés nous avons relevé, de 1631 à 1698, dix-sept locations de maisons à des boulangers et un seul acte d'achat. Le montant annuel des loyers s'inscrit dans une fourchette largement ouverte (5 livres - 60 livres), avec une moyenne de 31 livres 10 sols. Au XVIII^e siècle, la situation va s'inverser. Seuls deux baux de location nous sont parvenus contre quinze actes d'achats répartis sur la période 1731-1787. Ces immeubles n'étaient pas des masures. En 1738, Jean Barde acheta, pour 975 livres, une maison au faubourg de La Bastide¹⁷. A partir des années 1740, la valeur des immeubles achetés par des maîtres boulangers grimpe. En 1746, François Trauque acquiert une maison au port de la Place pour 2000 livres¹⁸ ; en 1752, dans ce même port (quartier), Marc Chambourieu consacre 4000 livres à l'achat de son habitation¹⁹. C'est « une partie de maison en plancher » (à étage) que François Caldairou achète, en cette même année 1752, au port Sainte Croix, pour le prix de 3500 livres²⁰. En 1777, la demoiselle Marguerite Escudier, veuve du sieur Jacques Combettes, fait l'acquisition, pour 3600 livres d'une maison au port Sainte Croix, « tout près du marché au blé ». Ce ne sont là que des exemples.

Pour donner leur signification à ces chiffres, on observera que, sur 192 actes de ventes de maisons retenus en l'étude Surbin entre 1741 et 1778, seuls 21 portent un prix qui atteint ou dépasse les 1500 livres et 10 les 3000 livres.

Il nous est parvenu quatre inventaires de logements de maîtres boulangers de Castelnaudary : deux dressés dans les années 1680 et deux dans les années 1740²¹.

¹⁷ Etude Surbin, acte du 6 février 1738. A.D.A. - 3E 10080

¹⁸ Etude Ivalette, notaire de Castelnaudary, acte du 1^{er} avril 1746. A.D.A. - 3E 10110.

¹⁹ Etude Ivalette, acte du 21 avril 1752. A.D.A. - 3E 10113.

²⁰ Etude Surbin, acte du 16 mai 1752. A.D.A. - 3E 10089.

²¹ 1680 : Jean-Pierre Croc. A.D.A. - B 2139 ; 1684 : Germain Gaubert A.D.A. B 2141 ; 1741 : Guillaume-Louis Grilhères. A.D.A. B 2153 ; 1746 : Jean Gardelle. A.D.A. 13 2154.

Dès le dernier quart du XVII^e siècle, les meubles, le linge, la vaisselle d'étain témoignent d'une aisance certaine. En s'approchant du milieu du XVIII^e siècle, les logements sont devenus plus spacieux et le mobilier a suivi le goût du jour, les armoires et les cabinets tendent à remplacer les coffres, les sièges à dossier se multiplient, dominant les tabourets et les bancs. Avec ses tableaux, son miroir, son luminaire, l'intérieur de Guillaume-Louis Grilhères ne se distingue pas de ceux de nombre de marchands.

Les pactes de mariage

De 1675 à 1775, nous fondant sur neuf actes, nous constatons une évolution de la part monétaire des dots constituées aux filles des maîtres boulangers qui va dans le même sens que celle de la valeur des immeubles acquis par eux. Trois jalons mettent cette évolution en évidence. Le 22 septembre 1675 des pactes de mariage sont conclus entre Françoise Boussenac, fille d'un maître boulanger de Carcassonne, et Bernard Azaïs, maître marechai de Castelnaudary ; elle lui apporte, outre les meubles dotaux, une somme de 150 livres²². Le 17 avril 1757, Pierre Gillet, maître boulanger de Castelnaudary, constitua à une de ses filles, Marie, fiancée à Jean Trauques, également maître boulanger de Castelnaudary, une dot de 1000 livres qui fut payée lors de la passation de l'acte - Ce qui n'était pas une pratique courante²³. Le 22 mai 1775, Jacques Combettes constitua 1800 livres à sa fille Germaine en vue de son mariage avec le sieur Jean-Baptiste Gouttes, marchand de Castelnaudary²⁴.

Bien plus que les meuniers propriétaires de leur moulin les maîtres boulangers du Lauragais - Castelnaudary n'étant pas une exception - loin d'avoir été les victimes de la hausse du prix du froment, furent parmi ses bénéficiaires, comme les maîtres du sol et les marchands auxquels socialement, à la fin du XVIII^e siècle, ils tendent à se rattacher.

²² Etude Esquirol. A.D.A. - 3E 9929, f° 313^v.

²³ Etude Bauzit A.D.A. - 3E 10132, F° 465

²⁴ Etude Bauzit A.D.A. - 3E 10145, f° 303.

LES ASCOMYCETES

DANIEL HERLIN

C'est un groupe important de champignons dont la sporée se fait à l'intérieur d'un asque. Les spores étant en somme « la graine de champignons »

C'est un groupe important par le nombre d'espèces, peut-être plus de 500 000 : on en découvre chaque jour de nouveaux.

C'est aussi un groupe très ancien de champignons, arrivés bien avant les dinosaures : il a vu leur apogée et leur disparition.

C'est aussi un groupe important qui a colonisé tous les milieux. En association avec une algue, ou cyanobactérie, ils donnent les lichens qui sont présents dans toutes les parties du globe même les plus hostiles – la toundra -> nourriture pour rennes. Sur la lave des volcans à peine éteint, sur les rochers balayés par les embruns, dans les déserts, etc.

C'est aussi un groupe qui est vital pour l'homme car il nous amène de nombreux aliments et des boissons.

C'est aussi un prédateur pour les végétaux, un parasite dur à combattre. Il peut également être parasite des animaux et des hommes

Mais il peut-être aussi un champignon délicieux à consommer, excellent comestible.

Qui ne connaît la morille ou la truffe ?

Il existe de nombreuses classes (groupe de champignons). Nous allons faire un tour dans cette étonnante famille.

- **La classe des ENDOMYCETALES**, de levures sexuées, abondantes dans les milieux sucrés, ce sont les saccharomyces :
 - *Saccharomyces cerevisiae* nous donne la bière
 - *Saccharomyces apiculatus*, *ellipsoideus*, *pasteurianus* vin
 - *Saccharomyces cerevisiae*, *minor* le pain

- **La classe des TAPHRINALES** nous donne :
 - le *Thaphrina deformans*, la cloque du pêcher
 - le *Thaphrina cerasi*, les ballons de sorcières sur les cerisiers, etc.

Les levures ont été mises en évidence par Pasteur : il a démontré leur rôle dans la transformation des sucres en alcool.

- **La classe des PLECTOMYCETES.**
 - Elaphomycetales la truffe du cerf (ce serait, paraît-il un aphrodisiaque pour eux.)
 - Onygenales donne des mycoses, ongles et poils.

Ils peuvent être aussi des maladies redoutables pour l'homme par de dangereuses mycoses.

- Les ophiostomatales donnent la maladie de l'orme, c'est le *ceratocystis ulmi*, qui est la graphiose de l'orme, et l'on a vu en quelques années la disparition de l'orme dans nos paysages

- Les eurotiales : *Penicillium*, *Penicilline*, les fromages dont le Roquefort et le Camembert, etc

- Les *aspergillus* des mycoses mortelles pour l'homme par les anaflatoxines qu'ils développent.

- **La classe des HYMENOSCOMYCETES**

- Les erysipheales les blancs oïdiums de la vigne, des rosiers, des chênes.
- Les clavicipitales
- Les claviceps purpurea, maladie de l'ergot de seigle, la maladie des ardents, le feu de St Antoine qui a fait des ravages au Moyen Age, lors de disettes en raclant les greniers pour trouver un peu de farine.

C'est en étudiant les alcaloïdes de l'ergot de seigle qu'on a découvert le LSD, ainsi que des médicaments actuellement utilisés en médecine ?

- Les cordiceps qui sont des parasites de larves de papillons ou chenilles. En Chine, les cordiceps se vendent plus cher que l'or, car on l'utilise comme stimulant, aphrodisiaque.

- **Les PEZIZOMYCETES**, groupe de champignons qui sont visibles à l'œil nu.

Dans cette famille nous ne retiendrons que les DISCO OPERCULES ; leur asque possède une couverture apicale ou opercule :

- Les Morchellaceae, ce sont les morilles, les verpes, les morillons excellents, comestibles.
- Les Helvellaceae, les helvelles, les gyromitres,
- Les tubérales : donnent les truffes, la truffe noire du Périgord, la truffe blanche du Piémont, etc

Ce petit tour dans la famille des ascomycètes nous montre que ce sont nos hôtes quotidiens de l'homme ; ils l'accompagnent pour le meilleur et pour le pire. On peut dire qu'ils nous ont donné la nourriture des dieux : le pain et le vin. Ils peuvent concourir à notre apport alimentaire quotidien nous donnant des aliments transformés par l'industrie alimentaire.

Mais ils peuvent être d'implacables parasites sur les végétaux, sur les animaux et sur l'homme.



Revue de presse

Annales A.R.B.R.E. n° 17 - Année 2006

A.R.B.R.E. Veillée occitane LES MOULINS DU LAURAGAIS

Pour sa Veillée Occitane l'association A.R.B.R.E a choisi d'évoquer les moulins du Lauragais. L'image d'un moulin, en haut d'un coteau, toutes ailes déployées, tournant aux souffles des vents d'Autan ou de Cers est une image indissociable du Lauragais, pays du froment. Les différentes causeries ont été remarquablement animées et illustrées en chants et danses par le groupe canto Laouseto très apprécié du public, venu nombreux pour la circonstance.

La présentation des moulins du Lauragais a été faite par Pierre Fabre. En s'appuyant sur une vidéo projection de qualité il a commencé en indiquant que chaque village du Lauragais avait un ou plusieurs moulins à vent. Le premier moulin à vent est mentionné dans la région de Fanjeaux, sur la motte de Prouille, en 1223. Froissard, dans ses chroniques sur la « razzia » du Prince Noir en Lauragais en 1355, attribue 20 moulins à la forteresse de Montgiscard assiégée. En Lauragais avec le re-calibrage de l'Hers, la suppression par ordre royal des nombreux moulins à eau responsables d'inondations favorisa au XVIII^e siècle le développement des moulins à vent. De courbans, en rouets et de lanternes en auget, le fonctionnement des moulins est des plus complexes. Pendant des siècles, le bois va être la matière principale des différents rouages et arbres de transmission des moulins ; le meunier devra être un expert en travail du bois (charpentier, menuisier) pour assurer le bon fonctionnement de son moulin. Au XIX^e siècle, les moulins vont profiter de la technologie due aux progrès de la métallurgie : la fonte et l'acier vont faire leur apparition dans les différents rouages et autres parties vitales.

Pierre Fabre pour terminer son exposé, au cours d'une promenade en images dans le Lauragais, a mis l'accent sur les derniers moulins, encore en debout. Il a signalé ceux que des particuliers ou des collectivités essaient de sauvegarder ou de restaurer, en évoquant la sauvegarde du moulin de Monteserre de Baziège.

Louis Bruno dans une causerie remarquable et émouvante a témoigné des problèmes rencontrés pour moudre le grain dans nos campagnes pendant la guerre. C'est avec un poème bien inspiré sur les moulins que Daniel Herlin a

terminé cette partie. Puis dans la plus pure tradition de cette soirée vint le moment des causeries en occitan avec Yvonne Péchalrieux, qui a raconté une délicieuse histoire en occitan mettant en scène les hommes à leur arrivée au Ciel et avec M. Lazerge toujours aussi talentueux.



Pour terminer le Groupe Canto Laouseto a invité les spectateurs à participer aux danses puis tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié avec crêpes et oreillettes aimablement préparées par de très dévouées bénévoles.

FLOREALES HISTORIQUES DE BAZIEGE

L'AEROPOSTALE ET LES PHARES AERONAUTIQUES

Cette année c'est le thème des débuts de l'aviation et de l'aéropostale qui a été retenu pour les Floréales Historiques de Baziège. Dans son allocution d'ouverture Robert Gendre, maire de Baziège, a souligné l'intérêt que portait la commune à la préservation du phare implanté sur la colline de la Lantarèse, témoignage unique de l'épopée de l'aéropostale.

Après l'introduction de Jean Odol évoquant les débuts de l'aviation dans le ciel baziégeois et son phare, André Brismontier a détaillé la construction, l'implantation et le fonctionnement des phares aéronautiques, indispensables pour les vols de nuit dans la phase de navigation à vue du début de l'aviation. Ces phares de jalonnement étaient présents sur toute « La Ligne » depuis Montaudran jusqu'à Saint Louis du Sénégal dernière étape avant l'Amérique du Sud.

Claude Andrieu a présenté les personnages méconnus de l'histoire aéronautique lauragaise en commençant par Clément Ader, qui réalisa son premier oiseau mécanique en 1873 dans un des locaux de la fabrique Douarche de Castelnaudary. Les femmes du village de Villeneuve la Comtal étaient chargées de collecter les plumes et de les piquer dans la voilure de son planeur aux ailes articulées de huit mètres d'envergure, en bois, toile et plumes d'oies. Par vent d'autan, Clément Ader étant « à bord », l'appareil maintenu par des cordes se souleva de 1,50 mètre. L'essai étant concluant, l'idée de l'avion était née ! Le 9 octobre 1890, dans le parc du château de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne), Clément Ader fut le premier à faire décoller un engin motorisé. Quant au fameux « Vol à Voile » de la Montagne Noire on le doit à Jean René Lagasse constructeur toulousain de planeurs.

L'honneur de présenter l'avion mythique de la ligne, Le Breguet XIV, revint à Eugène Bellet. Louis Breguet est le père de l'aviation scientifique, ingénieur et pilote il fut le premier à utiliser le métal (duralumin) dans ses avions, inventa l'hélice à pas variable et construisit les premiers avions avec moteur à l'avant.

Avec les pionniers de la ligne, Jack Mary a retracé toute l'épopée de l'aéropostale en Amérique du sud. Ce sont les pilotes, aventuriers, Vachet, Lafait et Hamme en utilisant des cartes destinées au cabotage qui firent la première expédition de reconnaissance pour prolonger La Ligne entre Rio de Janeiro et Buenos Ayres, se posant sur le sable en bordure de la mer.

Gérard Hardy a évoqué le Site de Montaudran – passé, présent et avenir - en expliquant les différentes circonstances qui ont amené l'ingénieur métallurgiste Pierre Georges Latécoère après des débuts à Tarbes, à implanter une fonderie à Toulouse et d'importants ateliers de matériel roulant (wagons) à Montaudran et à s'intéresser à l'aviation après une commande de 800 avions Salmson A2 en 1917 pour l'armée.

Yvette Fonquerne, présidente de l'association « Le Phare aéronautique de Baziège » a indiqué que le but de cette récente association baziégeoise était la rénovation et la conservation du phare implanté sur la commune et a invité le plus grand nombre à y adhérer. La discussion s'est longuement poursuivie autour du verre de l'amitié.

LES ASCOMYCETES QU'ES-ACO ?

Parmi les groupes très nombreux de champignons, les ascomycètes sont probablement ceux qui sont les plus présents dans notre vie quotidienne. Avec ses 1600 genres et 12000 espèces de taille et de forme variées les ascomycètes constituent le plus vaste groupe de champignons. Pour en savoir plus sur les ascomycètes l'A.R.B.R.E. a fait appel à Daniel Herlin membre de l'association mycologique de Toulouse.

Si la délicieuse morille et la truffe (diamant noir) bien connues des gourmets en font partie, d'autres espèces sont des parasites de plantes responsables de maladies ; cloques, oïdiums, tavelure, chancres et autres moisissures sont dus à des ascomycètes. Le mal des ardents, maladie qui sévissait au moyen âge, est provoqué par un ascomycète : l'ergot de seigle. C'est encore un ascomycète qui est responsable de la teigne, une dermatose du cuir chevelu qui entraîne la chute des cheveux.

Des espèces microscopiques participent à la fabrication de la bière, du vin et du pain. Mais le plus fameux des ascomycètes se développe sous forme de moisissure sur les matières alimentaires en voie de décomposition, il s'agit du *penicillium*, qui a permis à Fleming en 1928 d'isoler un antibiotique puissant capable de stopper la propagation des infections : la pénicilline.

Illustration à l'appui, la causerie de Daniel Herlin a été très appréciée d'un public toujours curieux de découvrir son environnement et la nature.

RALLYE HISTORIQUE EN LAURAGAIS DES MEDIEVALES DE BAZIEGE

Les équipages du rallye historique en Lauragais organisé pour les Médiévales de Baziège ont pris le départ dès 9 heures sous la houlette de Clarisse, Christophe, Fanny et Sylvie. Le questionnaire préparé par Pierre Fabre avait pour thème principal les personnages célèbres de notre terroir, pour rendre hommage à ces hommes souvent méconnus qui ont marqué leur temps.

Qui se souvient d'Antoine Estadens Maître de Poste Royale de Baziège délégué du Tiers Etat aux Etats Généraux de la sénéchaussée de Castelnaudary, député de la Convention, girondin qui ne vota pas la mort du roi Louis XVI, emprisonné sous la terreur et qui fut trois fois maire de Baziège ? Martin Dauch député de Castelnaudary, unique opposant au serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789 conduisit les équipages en la capitale mondiale du cassoulet. Une question sur le Président de la République Vincent Auriol amena les participants à Revel où il est né, puis à Saint Félix avec le peintre Déodat de Séverac, etc.

De personnages en personnalités lauragaises depuis les plus anciennes comme Hunaud de Lanta qui participa à la bataille de Baziège de 1219 aux plus récentes comme nos jeunes champions du monde José Fuentes (boxe) et Serge Selvi (judo) Les dix étapes du circuit ont ramené les concurrents à Baziège pour une ultime épreuve et la cérémonie des récompenses autour d'un apéritif convivial bien mérité. Les familles Mouton, Oubet, Loubiés Ghiretti, Peyrical et Bernard se sont particulièrement bien illustrées.

LES BOULANGERS DU LAURAGAIS ET LEUR HISTOIRE

Dans le cadre de ses conférences-débats mensuelles l'association A.R.B.R.E. a invité Henry Ricalens, Docteur en histoire, pour retracer le passé des boulangers du Lauragais. En s'appuyant sur sa minutieuse analyse d'archives municipales et de minutiers de notaires, le conférencier a présenté une approche socio-économique précise des boulangers sous l'ancien régime, comme il l'avait fait pour les meuniers, dans sa causerie lors des Médiévales 2005 de Baziège.

La confection du pain est restée longtemps principalement une occupation féminine domestique. Nombreux sont les inventaires de l'époque où figurent maies à pétrir le pain, cribles et tamis. La production excédant les besoins de la famille était vendue par les femmes ; ainsi jusqu'à la fin du 17^{ème} siècle, la population était approvisionnée en pain par des femmes appelées « flesquières » ou répétières. Il a fallu attendre le 18^{ème} siècle pour que se développe l'activité boulangère exercée par des hommes qui en faisaient une occupation principale. Rapidement les boulangers demandèrent la création d'une maîtrise pour garantir leur compétence professionnelle et se protéger de la concurrence sauvage puis fondèrent une confrérie ouverte aux maîtres et aux compagnons moyennant le versement d'un droit.



Il faut savoir qu'en ce temps là, le prix du pain en Lauragais, comme partout ailleurs, était fixé par les consuls en fonction du cours du blé dont ils suivaient les

variations ; ce prix devait assurer une honnête rémunération des boulangers – sans plus. Ainsi à la fin du 16^{ème} siècle, le prix de la miche de pain restant constant, c'est son poids qui permettait l'indexation au cours du blé ; quand le prix du blé augmentait, le poids de la miche diminuait. Au 17^{ème} siècle, le Lauragais abandonna cette coutume pour s'aligner sur celle de Toulouse : le prix du pain fut indexé au prix du blé, le poids de la miche restant inchangé.

Après la traditionnelle série de questions de l'auditoire, la discussion s'est poursuivie chaleureusement avec le verre de l'amitié, en se donnant rendez vous pour le congrès des Médiévales le 18 novembre où il sera question du Canal du Midi d'hier à aujourd'hui, des cathares et de la musique des Troubadours illustrée par un concert exceptionnel à 17 heures à voir et à écouter absolument.

JEAN JAURES ET L'OCCITANIE

L'association de Recherches Baziégeoise Racines et Environnement a invité Jordi Blanc éditeur du Cours de Philosophie inédit de Jean Jaurès et auteur de Jaurès philosophe aux éditions Vent Terral, pour une conférence/débat sur « Jaurès et l'Occitanie ». Le but de cette causerie était d'aborder Jaurès sous un autre angle que celui de la philosophie, thème traité au cours de sa première causerie à l'A.R.B.R.E. en

2005. C'est sous l'angle de la proximité et de ses rapports avec le pays d'oc que Jordi Blanc a évoqué l'homme politique né à Castres en 1859.

Devant un public nombreux et attentif, Jordi Blanc a commencé par évoquer les origines familiales de Jaurès et son enfance à Castres, en insistant sur son parfait bilinguisme : occitan et français. Jaurès sera un ardent défenseur de la langue d'oc, du basque et du breton sans pour autant les opposer au français qui doit être développé dans un enseignement public qu'il faut privilégier. Curieux de tout, il connaît parfaitement l'oeuvre des troubadours et le mouvement cathare. Il connaît bien les félibres avec Auguste Fourrés de Castelnaudary et lit Mistral, mais leur reproche leur élitisme et de ne pas en faire suffisamment pour l'école populaire.



Agrégé de philosophie, il est nommé professeur de philosophie

au lycée d'Albi puis Maîtres de Conférences à l'Université de Toulouse en 1883, il soutient sa thèse de doctorat de philosophie « de la réalité d'un monde sensible » en 1891 et écrit dans La dépêche de Toulouse et dans la Petite république. Le conférencier s'est attaché à montrer comment Jaurès défenseur de la classe ouvrière a participé activement à tous les grands mouvements sociaux qui ont marqué son époque depuis, les grèves de Carmaux de 1895, la création de la verrerie ouvrière d'Albi un an après, les événements du Bas-Languedoc viticole de 1907 et sa controverse avec Clemenceau au sujet des grèves, jusqu'aux prémices de la Grande Guerre, défenseur de la paix il prône l'organisation des réserves plutôt qu'un rallongement du service militaire. Assassiné par Raoul Villain le 31 Juillet 1914 qui sera acquitté en 1919 tandis que l'épouse de Jaurès fut condamnée à payer les frais du procès. En 1924 Jean Jaurès entra au Panthéon.

Après une discussion très nourrie avec le public, la soirée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié très convivial et la dédicace par Jordi Blanc de ses ouvrages.

LES DERNIERES ANNEES DE LA 2^{EME} GUERRE MONDIALE DE 1942 A 1945

Jean ODOL

C'est Jean Odol qui a présenté au public de l'A.R.B.R.E. les dernières années de la 2^{ème} Guerre Mondiale. Le conférencier a commencé par préciser la situation de l'Europe au 1^{er} septembre 1939 et notamment celle des territoires allemands ainsi que des protectorats du Reich, puis celle de la grande Asie japonaise. En 1939 l'Europe domine largement le monde et ses colonies s'étendent sur toute l'Afrique et la majeure partie de l'Asie. Trois régimes totalitaires dominent l'Europe : l'Allemagne Hitlérienne, la Russie Stalinienne et l'Italie Fasciste. Le 1er septembre 1939, les troupes allemandes envahissent la Pologne. Le 3 septembre la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne : C'est le début de la Seconde Guerre Mondiale.

Cette conférence ayant pour objet les dernières années de la guerre, Jean Odol a commencé par narrer les événements à partir de la bataille de Stalingrad qui se déroula de septembre 1942 à février 1943. Stalingrad était en 1942 la première ville industrielle de l'URSS, elle possédait la plus grande usine de tracteurs de l'URSS qui produisait depuis 1941 les chars T-34 de l'Armée Rouge, supérieurs aux Panzers. C'était un noeud de communication important entre les réserves de pétrole du Caucase (c'est en partie pour s'accaparer ce pétrole que Hitler déclencha l'offensive contre l'URSS en juin 1941) et le reste de l'URSS.

Jean Odol a expliqué le déroulement des événements militaires : la campagne de Tunisie de début 1943, le débarquement des Alliés le 10 juillet 1943 en Sicile, la guerre en Italie de juillet 1943 à décembre 1944, le débarquement de Normandie du 6 juin 1944. Le 15



août 1944, la 1^{ère} armée française, dirigée par le général de Lattre de Tassigny et la 8^{ème} armée américaine débarquent en Provence entre Toulon et Marseille. Le 19 août 1944, les troupes allemandes capitulent à Falaise.

Jean Odol a expliqué le rôle du maquis de la Montagne Noire. Il a longuement évoqué le passage de cette colonne allemande le 20 août 1944 sur la RN 113, venant de Toulouse en direction de Castelnaudary. Nos aimés se souviennent des chars de combat allemands « panzer » dans les rues de Baziège ; la colonne fut mitraillée ensuite vers Villenouvelle. Le 25 août la 2^{ème} division blindée du général Leclerc libère Paris.

Une discussion nourrie a suivi cette conférence bien documentée.

Panzer dans la Grande Rue de Baziège



Le coin du poète

Annales A.R.B.R.E. n° 17 - Année 2006

Quand poussent les champignons
Ensemble les amateurs vont
Dès les premières heures
A la recherche de leur bonheur.
Ils goûtent l'atmosphère feutrée
Des sombres allées,
L'odeur de la forêt
Le calme qui semble les isoler...
Alors, quand ils trouvent un bolet,
C'est comme un rêve d'enfant
Ils le voient beau, majestueux, grand.
Une joie intense les prend :
Enfin, ils viennent de la trouver
Dans sa fastueuse majesté !
Car il est roi.
C'est toujours avec émoi
Qu'en le cueillant
On retrouve ses gestes d'enfant

Daniel Herlin

Dans un rêve, l'enfant
Vit un cèpe si grand
Qu'on eût dit un parasol
Qui couvrirait d'ombre le sol.
L'enfant, assoupi à son pied,
Trouve que le siège lui sied.
Le cèpe, dans son rêve lui dit :
« Tu vois, un chêne et un champignon,
Le géant et le nain,
Liés par un même destin,
Vivent comme de bons compagnons.
N'est-ce point le noble sens de la vie ? »

Cela nous montre que la vie,
Parfois faite de belle harmonie,
Doit toujours être respectée,
Qu'il faut réfléchir pour ne pas saccager.

Daniel Herlin

La vie de l'association

Annales A.R.B.R.E. n° 17 - Année 2006

ASSEMBLEE GENERALE 15 DECEMBRE 2006

Pour l'A.R.B.R.E. (Association de Recherches baziégeoises Racines et Environnement) cette dix huitième Assemblée Générale a été l'occasion de faire le bilan d'un année bien remplie de conférences-débats, expositions et journées historiques, en présence de monsieur le Maire, Robert Gendre toujours très attentif aux diverses manifestations culturelles.

Les rapports d'activité et financier présentés par Irène Sarrazin et Claude Papaix ont été approuvés à l'unanimité. Après le traditionnel renouvellement par tiers du conseil d'administration, le bureau a été réélu. Présidents d'honneur, Robert Gendre et Jean Odol ; Président, Lucien Ariès ; Vice Président, Pierre Fabre ; Secrétaire, Irène Sarrazin ; Secrétaires Adjoints, Jacqueline Bressoles, Michèle Lasnet, Françoise Poumès et Daniel Herlin ; Trésorier, Claude Papaix ; Trésorier adjoint, Jacques Holtz ; Commissaire aux Comptes, Christian Javerzac.

Les membres de l'A.R.B.R.E. ont ensuite élaboré le programme des manifestations pour 2007. Le Président de l'association a remercié les membres du bureau pour leur précieuse collaboration.

Rapport d'activités 2006

Samedi 14 janvier – Présentation du livre « Le Lauragais, terre de passages d'échanges et de cultures » de Lucien Ariès – Participation de la bibliothèque de Baziège et du Lecteur du Val.

3 février - Soirée occitane avec le groupe Canto Laouseto – Thème « Les moulins du Lauragais » - Conférence et diaporama de Pierre Fabre - L'approvisionnement en farines dans nos campagnes pendant la guerre de 1939-45, conférence de Louis Bruno.

11 mars - Floréales historiques de Baziège. Thème : l'aéropostale et les phares aéronautiques

- Jean Odol Introduction : le phare aéronautique de Baziège
- André Brismontier : Les phares aéronautiques
- Claude Andrieu : Les personnages méconnus de l'histoire aéronautique lauragaise.
- Eugène Bellet : Le Breguet XIV
- Jack Mary : Les pionniers et dédicace de son livre sur Paul Vachet
- Gérard Hardy : Montaudran: passé, présent et avenir
- Yvette Fonquerne : Présentation de l'association pour la restauration du phare de Baziège

14 avril - Les ascomycètes qu'es à quo ? Daniel Herlin.

12 mai – Les dernières années de la 2^{ème} Guerre Mondiale « 43, 44, 45 » – Jean Odol
Immigrés d'Italie et paysans du midi de la France Laure Teulière annulée

3 juin – Réunion du Conseil d'Administration de l'A.R.B.R.E. (21 h)

9 juin – Annulée

16 et 17 septembre - Journées du Patrimoine à Baziège Sortie culturelle avec Jean Odol

Villerouge Termenès (Audio guide)

Abbaye de Lagrasse partie « publique » (Mr Grimal Conseiller municipal retraité).

Partie privée gérée par les moines de Ste Marie de Lagrasse.

6 octobre: Henry Ricalens, les boulangers du Lauragais sous l'ancien régime.

17 18 19 novembre - MEDIEVALES DE BAZIEGE Troupe : les Compagnons de l'Aurore.

-Vendredi Soirée avec la participation des élèves de l'école élémentaire et spectacle « Les compagnons et le diable » spectacle Pyrotechnique

-Samedi -9h 12h – Le Canal du Midi d'Hier et d'aujourd'hui
L'alimentation en eau du Canal du Midi - Jean Odol.

-Les ouvriers du canal et leur travail à travers les outils présentés au musée du Présidial - Stéphanie Tonon.

-La seigneurie de Bonrepos et le projet de la jonction des mers océanes et méditerranée de -Pierre Paul Riquet - Samuel Vannier.

-Le canal aujourd'hui : Monsieur Jacques Noisette

14h – 17 h – Catharisme

-L'Europe politique à l'époque cathare - Jean Duvernoy.

-Femmes cathares et sacerdoce- Gwendoline Hancke

- La spiritualité du catharisme - Anne Brenon

- Tenir tête au comte Raimond VI et la dame de Balaruc - Laurent Massé

17 h - Les troubadours

Conférence par Gérard Zuchetto, chanteur, compositeur, interprète.

Illustration musicale, concert par « Troubadours Art Ensemble » Denyse Dowling (flûtes, chalemie, bombarde) Patrice Villaumé (vielle à roue, ténor, tympanon) Sandra Hurtado-Ros (chant) Véronique Condessa-Bonnevide (harpe).

Repas Médiéval avec spectacle de feu (Compagnons de l'Aurore)

-Dimanche – Rallye en Sicoval : les personnages célèbres (partenariat avec les communes traversées) l'après midi dans Baziège.Exposition « Petits métiers d'antan » et animations médiévales.

1 décembre : Jean Jaurès et le pays d'oc – Jordi Blanc

A.R.B.R.E. -PROJET DE PROGRAMME POUR L'ANNEE 2007

2 février - Soirée occitane avec le groupe Canto Laouseto –Thème : Travaux des champs – Conférence / exposition avec Robert Jouret - Les surjouis

10 mars - Floréales historiques de Baziège

Année Vauban tricentenaire de la mort de Vauban 1633 – 1707 ?

- Introduction : Jean Odol – (problème de l'ensablement du canal, aqueduc...)
- Vauban, l'homme, sa vie, son œuvre : Stéphanie Tonon
- Vauban et le Canal : Samuel Vannier
- Présentation du livre « Le Canal du Midi » (chapitre « la main de Vauban ») : Corinne Labat
- Lucien Ariès – Le canal avant Vauban : diaporama sur le Conquet (Tranchée du Conquet) et Naurouze.

20 Avril – L'Egypte Pharaonique, le secret des pyramides – Manuel Minguez : Exposition dans l'après-midi et explications/visite pour les élèves de l'école, suivie d'une conférence.

25 mai – Montaudran, dans les ateliers des pionniers – Maurice Berlan, Pierre Fabre – Clément Ader, Lucien Ariès - partenariat avec l'Association du Phare (Yvette Fonquerne).

1 juin Vendredi– Réunion du Conseil d'Administration de l'A.R.B.R.E.

9 juin samedi –Rallye en Lauragais + Sortie en Lauragais ? Visite de Castelnaudary (Glacière, Tour Chappe, hôtels particuliers, exposition au Présidial...) ou Bram (Musée archéologique du Lauragais, Michel Passelac) ou ?

Août - Fête locale Char des Médiévales, partenariat ?

15 et 16 septembre - Journées du Patrimoine - Samedi à Auch ? (Chemin de St Jacques, Cathédrale, Musée des Jacobins, Centre historique, escalier monumental, Statue de d'Artagnan, ruelles médiévales, ancien archevêché) – Dimanche – Baziège.

5 octobre – Généalogie en Lauragais, quelques vieilles familles – Jean Pierre Uguen, Président du Cercle Généalogique de Languedoc.

9 10 11 novembre - MEDIEVALES DE BAZIEGE

Vendredi - Partenariat avec l'Ecole Elémentaire – Spectacle médiéval - Le Mascaret de Riols

Samedi - Matinée – Le Lauragais

La société traditionnelle rurale lauragaise, fermage, métayage (J. Odol, R. Gendre)

Origine des microtoponymes, lieux-dits et métairies du Lauragais (L. Ariès Dictionnaire Etymologique des noms de lieux du Lauragais)

Remy Pech – La révolte des vignerons.

Samedi - Après midi -Catharisme – Anne Brenon, Laurent Massé, Jean Duvernoy, Pilar Jimenez. Pour mémoire, 800ème anniversaire de la croisade 1209 1229 en 1207 Prêche de St Dominique en Lauragais.

Table ronde – Les peintres du Lauragais d'hier et d'aujourd'hui en collaboration avec « les artistes peintres du Lauragais » (Président Jean Claude Huyghe) Jean Paul Laurens (diaporama Pierre Fabre 15 min ?) Paul Sibra, les Peintres actuels qui émergent, actuellement peut on parler d'école... exposition.

Dimanche - Exposition « Petits métiers d'antan » partenariat avec PASTEL et animations diverses (location de costumes, défilé « Les cavaliers du Lauragais » ?...) partenariat.

7 décembre – Les pays émergents en 2007, Chine, Inde, Brésil- Jean Odol.

14 décembre - Réunion du Conseil d'Administration de l'A.R.B.R.E.

21 décembre – Assemblée Générale.